

SÉANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 1^{er} octobre 1942.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berton et Dupuy; M^{lles} Delbos et Vayssié; MM. Corneille, le D^r Dusolier, Elissèche, Falguières, le D^r Lafon, Petit, Rives, le chanoine J. Roux, Secondat, Waquet.

M. Jean Maubourguet est excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Président fait part à l'assemblée du décès de notre confrère M. GAUJON. Homme aimable, artiste délicat, M. Gaujon était aussi un ardent Français. On ne peut pas l'avoir connu sans le pleurer.

M. BERTHELOT, récemment élu membre titulaire, a adressé ses remerciements à la Société.

M. le Président présente, au nom de leurs auteurs absents, quelques communications.

D'abord, celle de M. Joseph DURIEUX. Notre érudit vice-président précise en quelques traits l'iconographie sculpturale de Fénelon, dont l'effigie en bronze, par le sculpteur rennais F.-G.-A. Lanno, fut érigée sur la promenade de

Tourny en 1840 et a brusquement disparu sous le coup des événements contemporains. On voudrait croire à une disparition momentanée.

Pierre-Jean *David d'Angers* (1792-1856), statuaire de Corneille à Rouen et de Racine à la Ferté-Milon, est l'auteur du monument de marbre dressé dans Cambrai à l'illustre prélat par M^{sr} Louis Belmas en 1826, pour remplacer la sépulture détruite pendant la Révolution. Il présente Fénelon à demi couché sur la pierre tombale, et évoque en trois bas-reliefs de marbre, devant le stylobate, le sage précepteur du duc de Bourgogne, l'archevêque ramenant à de pauvres paysans leur vache égarée, et consolant des Espagnols prisonniers de la bataille de Malplaquet.

A Paris, au frontispice du Panthéon, vaste sculpture monumentale, parmi les grands hommes auxquels la Patrie reconnaissante décerne des palmes, il est aisé de reconnaître Fénelon commémoré par David en tête du premier groupe civil.

Notre distingué collègue le D^r Ch. Lafon, le 14 juin dernier, manifestait quelques inquiétudes au sujet de la statue de Fénelon par *Félicx Leconte* et paraissait craindre qu'elle n'eût subi l'iconoclastie révolutionnaire. Nous sommes heureux de le rassurer sur le sort de cette statue de 1777. Elle existe toujours au collège des Quatre-Nations, Palais de l'Institut, dans la chapelle qui sert de lieu de séances solennelles aux quarante Immortels de l'Académie française. Elle y tient compagnie à Sully, Descartes et Bossuet. Et nous nous demandons si ce n'est pas un exemplaire de ladite œuvre d'art, en biscuit de Sèvres réduit, statuette figurant Fénelon debout, portant sous le bras un gros livre, qui orne le château de Versailles (petits appartements de Marie-Antoinette, premier étage).

Enfin, sur la place Saint-Sulpice, en face de l'église de Servandoni, on connaît la fontaine édifée sur plans de *Louis Visconti* avec construction quadrangulaire présentant les statues en pierre de Fénelon, Bossuet, Massillon, Fléchier, dont l'inauguration remonte à 1847.

Notons aussi au Musée de Bruxelles le buste de notre compatriote par l'artiste belge G.-L. *Godecharle* (1750-1835).

Quant aux portraits, peints, dessinés, gravés, nous ne nous risquerons pas à dresser leur nomenclature, d'Antoine Taisne à Desenne, de Joseph Vivien à Jules Boilly. Le portrait en buste par Vivien est classique. On ne l'admire pas seulement à la Pinacothèque de Munich, il se voit également à Versailles, salle 143. M. Fernand Créteur, de Cambrai, membre zélé de la Société d'émulation, a signalé un tableau

sur bois de 1704 donnant un portrait inédit de Fénelon qui, depuis 1801, appartient à la famille de M. Lahaussais, greffier de Gien.

La liste des gravures au burin et lithographies est innombrable, sans parler des gravures anonymes. Il suffit d'énumérer Adlard, Alix, Ambroise Tardieu, Armstrong, Audrap, Bazin, Carrière, Cathelin, Daullé, Delannoy, Delpech, Delvaux, Desroches, Devéria, Drevet, Drouin, Duflos, Dupin, Ficquet, Fosseyeux, Gaucher, Grateloup, Julien, Launay, Le Beau, Leroux, Macret, Marillier, Monnet, de la Naux, Savart, Smith, Thomson, de Troy, Vigneron, etc... On se reportera pour détails au *Catalogue des portraits* par Georges Duplessis, tome III, publié en 1898.

Précisément, à la réunion du 14 juin dernier, le D^r LAFON présentait une gravure de P. Duflos reproduisant une statue de Fénelon sculptée par Félix Lecomte, et il demandait ce qu'était devenue cette œuvre d'art. M. J. Durieux, toujours si documentée sur l'histoire de Paris, a bien voulu répondre à cette question.

Pour compléter cette iconographie monumentale de Fénelon, il faut mentionner, remarque le D^r Lafon, le buste que l'administration des Beaux-Arts a fait installer, il y a quelques années, contre le mur nord de l'église de Carennac, ancien prieuré de notre futur prélat.

M. Jean MAUBOURGUET signale que, de la lecture du *Livre Vert*, un fait ressort avec une singulière évidence : c'est la place que tiennent à Périgueux, au xvii^e siècle, les gens de robe, qu'ils appartiennent au Présidial ou à l'Élection. Ils sont vraiment les maîtres de la ville; comme le consulat se recrute par cooptation, il a suffi d'entrer une fois dans la place pour n'en plus sortir.

Parmi les familles les plus importantes par le rôle qu'elles jouent dans la vie de la cité, il faut retenir tout d'abord celle des Montozon.

De 1645 à 1673, cette famille a tenu quatre fois la mairie : par Léonard en 1645-1646, 1668-1669 et 1672-1673; par François en 1664-1665.

Léonard, sr de La Chabanne, est nommé premier avocat du roi au Présidial, le 10 avril 1643, en remplacement de son père, Arnaud. Il est l'époux d'une Tourtel, famille « présidiale ». Consul depuis 1644,

il est élu maire le 12 novembre 1645. A la même date, trois Montozon siègent au Présidial : deux Jean et François, sieur des Rocs; trois siègent à l'Election : Jean, s^r de Puycontaud, et Jean, s^r de Guilhaumias, en qualité de conseillers, tandis qu'un autre Jean y est procureur du roi. Deux autres Montozon, avocats, comptent au nombre des 30 prud'hommes.

En novembre 1668, Léonard est porté à la mairie pour la deuxième fois. Au Présidial se trouvent alors François, s^r des Rocs, Jean, s^r de Guilhaumias, et Jean, s^r de Vaux, tandis que Elie siège en l'Election comme procureur du roi.

Quatre ans plus tard, Léonard reprend la direction des affaires. Les rangs des Montozon se sont éclaircis. Cependant, ils sont encore représentés au Présidial par François, à l'Election par Elie et par Annet, s^r de La Valade.

Ce François, sieur des Rocs, que nous avons déjà plusieurs fois nommé, a été lui-même élu maire en novembre 1664. Fils de Jean et d'une Duchesne, époux de Françoise Gauthier, il tient par toute sa parenté et au Présidial et à l'Election.

Il a pour premier consul Elie de Montozon, procureur du roi en l'Election. Trois Montozon siègent au Présidial : Jean, s^r de Guilhaumias, Jean, s^r de Vaux, et Léonard, s^r de La Chabanne, avocat du roi. Un autre enfin, Nicolas, est juge de la ville.

A peine moins importante est la famille Alexandre. Le 13 novembre 1639, Pierre Alexandre, sieur de Fonpitou, conseiller au Présidial, est élu maire. Son père, Elie, a exercé la même magistrature en 1635-1636. Au nombre des huit prud'hommes qui ont porté Pierre à mairie figure François Alexandre, avocat, juge de Lardimalie et l'un des quatre conseillers du consulat. L'un de ses cousins, Elie, sieur de La Bombarie, est conseiller au Présidial depuis janvier 1638. Quelques années encore et Pierre Alexandre sera tout à la fois conseiller au Présidial, official et vicaire général de l'évêque de Périgueux.

S'agit-il des Tourtel ? Il en est au moins sept qui siègent au Présidial dans la 1^{re} moitié du xvii^e siècle. Ce sont Jean, s^r de Chassenac, cité en 1619, 1622 et 1625; Léonard, s^r de Grammont, jusqu'en 1638; Denis, cité en 1623; Jean, s^r de Grammont, mentionné en 1624; André, s^r de Grammont, nommé à la Cour le 17 mars 1631, révoqué pendant la Fronde, puis rétabli en sa charge; François, s^r de La Rivière, cité en 1650; enfin François, s^r de Chassenac, obtient la mairie en 1637-1638. Dans la seconde moitié du même siècle, deux

autres Tourtel sont conseillers : André, s^r de Grammont, nommé le 1^{er} mai 1660, et Raymond, sieur de la Rivière, cité dès 1671.

Mêmes observations pourraient être faites à propos des Chilhaud, des Duchesne, des Ducheyron, des Ducluzel, des Mèredieu, et, à un moindre degré, au sujet des Alesme, Chalup, Champagnac, Chancel. L'histoire de ces familles se confond avec celle de Périgueux.

Le D^r DUSOLIER nous entretient de quelques détenus périgourdins dans les geôles de Guyenne au xvi^e siècle. Sa communication sera insérée dans nos *Varia*.

M. M. SECONDAT a poursuivi ses recherches sur les anciennes forges du Périgord Méridional. Il montre à l'assemblée les photographies de celles dont il reste encore des traces, ainsi que des relevés de plans trouvés aux archives départementales.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

Mademoiselle Louise VIDAL, licenciée ès lettres, 13 rue Sainte-Claire, Périgueux, présentée par MM. le chanoine Roux et Pierre Barrière;

M. Jean-Félix BRUNET, docteur en droit, diplômé de l'École des Sciences Politiques, Croix de guerre, 21^{bis} avenue de Ségur, Paris (7^e), et Tocane-Saint-Apre, présenté par le marquis de Fayolle et M. Vergnaud;

M. Robert de MAILLARD, commissaire principal de la marine, Saint-Hilaire-d'Estissac, par Villamblard, présenté par M^{me} de Villars et le comte Arnaud de Fayolle;

Le baron de WYKERSLOOTH DE ROOYESTEYER, à Carcassou, Tursac, par les Eyzies, présenté par MM. les abbés Estay et Tréneuilh.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET,

Le Président :
Chanoine J. ROUX.

Séance du jeudi 5 novembre 1942.

Présidence de M. AUBLANT

Trésorier.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{lle} Delbos; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Berthelot, Bourgès, Paul Cocula, Corneille, Ducongé, Elissèche, Granger, Lescure, Jean Maubourguet, Montagut, Pargade, Petit, Rebière, Rives, Roudeau, Vernières, Waquet.

MM. le chanoine J. Roux et l'abbé Paul Roux sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de notre confrère M. CUBÉLIER DE BEYNAC; c'est un délicat poète qui disparaît.

La bienvenue est souhaitée à M. C. BERTHELOT, récemment élu membre titulaire.

M. AUBLANT présente quelques photographies de sculptures conservées au Musée du Périgord; il en fait hommage à la Société, en même temps que de quelques-uns de ses plus récents articles tirés à part de notre Bulletin.

Il présente également une charte de l'an 1563; c'est un simple échange de terres, mais on y lit bien Saint-Martin-le-Point, et non le Pin (Cf. *Bulletin*, 1942, p. 282). D'autre part, à propos de l'article publié dans le dernier fascicule du même Bulletin par M. Peyrony, il parle des découvertes qu'il fit lui-même à Pech-de-Bourre il y a une soixantaine d'années et montre quelques fort beaux racloirs provenant de cette station.

Le Secrétaire général signale dans le numéro d'octobre de *Notre Province*, un article de M. Léon Treich qui utilise un ouvrage récent de M. Joseph Durieux, *Près de la reine Marie-Antoinette* (aux Editions de France). Il remet à la bibliothèque un exemplaire des *Fouilles gallo-romaines de Montcaret*, par J.N. et P.T., sans omettre de dire ce qui, dans ce petit livre, revient à M. P. Tauziac et de ce qui est de la main de M. Neyrat. Celui-ci, en effet, a commis des erreurs si considérables qu'il est impossible de ne pas les relever.

Le Secrétaire-général donne lecture d'un article de M^{lle} A. MILLET-LACOMBE : *A propos des élections de 1817 en Dordogne*, article qui sera publié dans le Bulletin; et d'une note de M. Pierre BENOIST concernant un sceau.

Il y a de cela quelques jours à peine, écrit notre confrère, une personne de Bonneville, commune voisine de celle de Moncaret, me faisait part de la découverte qu'elle avait faite, quelques années auparavant, en creusant dans son jardin. Bien que n'attachant aucune importance à ce qu'elle avait trouvé, elle avait néanmoins conservé l'objet, un sceau, en l'occurrence, d'une hauteur de 0^m040, d'une largeur de 0^m025 et d'une épaisseur de 0^m002.

Ce cachet de bronze, en parfait état de conservation, est formé d'un alliage analogue à l'ancienne monnaie de billion, dont il possède la patine. Comme la plupart des sceaux du Moyen-Age servant à des besoins religieux, il affecte la forme dite « de navette » et me semble remonter au XIII^e siècle.

Le dos du cachet présente une surface unie sans rien qui permette la préhension. Quant au plat, il est assez grossièrement gravé : au centre une colombe profondément burinée, entourée de 5 étoiles et tenant en son bec une fleur de lys. Autour de ce motif, un léger trait qui le sépare de l'inscription. Cette dernière, en mauvais latin, part d'une croix potencée qui orne la partie supérieure du cachet et se déroule sur tout le pourtour du sceau pour venir s'achever de l'autre côté de la croix; voici le texte : « SSCIHILARIÏ DE MONASTERIIS », ce qui s'explique ainsi : « S[igillum] S[an]c[t]i HILARIÏ DE MONASTERIIS », soit en français : « Sceau de Saint-Hilaire près des monastères ».

Ce sceau ne proviendrait-il pas alors de Saint-Hilaire, bourgade angevine voisine de Saint-Florent-les-Saumur, siège d'une abbaye bénédictine florissante au Moyen-Age, dont dépendaient alors plusieurs prieurés périgourdins, entr'autres celui de Moncaret ? La

chose n'aurait rien d'étonnant et peut-être parmi les lecteurs du Bulletin s'en trouvera-t-il un pour trancher la question d'une façon certaine !

M. le chanoine Roux pense que l'identification proposée par M. Pierre Benoist est peu plausible.

M. J. MAUBOURGUET suppose qu'il s'agit ici de l'église Saint-Hilaire de Moustiers, possession du monastère de Sarlat en vertu des bulles de 1153 et de 1170¹. Cette église figure dans le *Pouillé historique du diocèse d'Agen* de l'abbé Durengues, à la page 497. Moustiers est actuellement une commune du canton de Duras, dans le Lot-et-Garonne.

M. J. MAUBOURGUET présente un parchemin que lui a transmis un étudiant, M. Jean Delbos, et qui servait de couverture à un vieux livre. Il est regrettable que ce document soit coupé à droite sur toute la longueur et rendu quasi illisible en son milieu. Il porte en effet la signature d'Amanieu d'Albret, le célèbre cardinal de Montignac.

Voici ce qu'on peut y lire :

Amanion, par la grasse de Dieu cardinal d'Albret, à tous ceux qui ces presantes lettres verront, salut. Scavoir faysons que, considérans les agréa[bles].....
gentilhomme de nostre mayson et de nostre très chère et bien aymée Viollante de Burges, dicte la Seignorre, mère de Anne d'Albret, ma fille naturelle, mai.....
fille à marier sans avoir commis péché de sa personne et vollant descharger notre conscience et promesse que avons faitz à ses parans et.....
laquelle estoit au royaume d'Arragon habitante en la ville de Saragousse en Espagne, ce que n'avons fait, et pour vivre après nostre decès en he
donné et donnons pour aucunes considérations à ce nous mouvant d'or et desjà comme dès à présent ausdictz Raimond Lambert.....
en faveur de mariage ung village nommé del Nadallon², avecques

(1) Cf. J. Maubourguet, *Le Périgord Méridional des origines à l'an 1370*, page 65.

(2) Commune de Montignac.

ses appartenances et dépendances, sis et situé en la paroisse de Saint-Pierre¹

Rastinhac pour le prix et somme de neuf cens livres comme est contenu et passé par Jehan (), nostre secrétaire, et toute rante et tous

appartenans en icelluy à notre pouvoir à noble () deu à nous au moyen de nostre chastellanie de Montinhac et sans y rien rése[rver].

nous sommes retenus et retenons, avons donné et donnons ausdictz Raimond et Seignorre deux cens livres de gaige

deux cens livres ils prendront sur mes treshorriers, recepveur ou affermiers de ma terre et chatellanie de Larche () dicte vie durant.

sont ou au temps a venir seront par sesdictes presantes laisser et délivrés ausdictz Raymond Lambert et Seignorre lesdictes deux cens livres

ou certificacions d'eulx nous voullons ladicte somme vous estre allouée à vos comptes par noz aymés et féaulx les auditeurs d'iceux.

avoir aultre déclaration de nous, leur promectant sur parolle de prince leur faire a noblir au roy ledict village de Nadallon, jurant ...

soumetant à toutes rigueurs ecclésiastiques et temporelles et en cas de litige et procès le leur garantir. Si deffandons à notre treshorrier de

village de Nadallon ne autres officiers () ayant droit au moyen de nous ou au moyen de la chastellanie. Donné Br...²

présans François de La Faye, nostre maistre du scel, (), de Caumont, Pierre de Lacrote dict de Lencays, prothonotaire du Saint Siège apostolique

Nicolas de La Porte, escuyer de cesine, noz serviteurs, tesmoingtz.

AMANION³.

En somme, Amanieu² marie l'une des dames qui eurent pour lui des faiblesses et il y met le prix.

Le Secrétaire-général commente un plan des Roches de Goudaud, ancien fort de l'évêque Frotaire, qu'a dressé notre confrère M. SECONDAT. Ce plan sera publié dans le Bulletin, en même temps que celui de La Roque-Saint-Christophe.

(1) Saint-Pierre de Montignac.

(2) Peut-être Brenac, ou Brageyrac.

(3) La date — 30 octobre 1520 —, reportée en haut de l'acte, est écrite de la même plume que l'acte lui-même.

A ce propos, M. AUBLANT observe que, avant la construction de la route qui longe l'Isle, cette rivière venait battre le pied de la falaise. Le plateau qui domine les Roches fut habité par les néolithiques; ils avaient, comme ceux de La Boissière, une grotte sépulcrale; elle a été détruite lors de l'établissement de la route.

M. CORNEILLE offre à la bibliothèque et commente un « *Rôle de tous les officiers tant titulaires que surnuméraires qui doivent monter la patrouille dans la ville et communauté de Périgueux* », avec le « *Règlement pour le service des compagnies bourgeoises de la ville de Périgueux* », imprimés en 1762 chez « P. Dalvy, imprimeur ordinaire du Roi et de l'Hôtel de Ville ». Le Bulletin donnera l'essentiel de cette communication.

Notre confrère nous entretient ensuite du rationnement à Périgueux en l'an III.

Nous connaissons tous pour les éprouver, dit-il, les restrictions alimentaires. Peut-être les supporterions-nous mieux si certaines mesures étaient prises, ainsi qu'il advint jadis dans une ville du Sud-Ouest.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes de ces mesures concernant les rations journalières assurées dans cette ville :

Considérant que la majeure partie des habitants de la commune sont totalement dépourvus et ne subsistent qu'au moyen de la modique ration de pain qui leur est livrée chaque jour; que les ressources des propriétaires ou cultivateurs ont été épuisées par les réquisitions multipliées auxquelles ils ont satisfait;

Considérant qu'une multitude de circonstances se réunissent pour porter la consommation journalière des subsistances dans cette commune bien au-delà des ressources que présentent les localités; que, dans cet état de choses, il est du devoir des autorités d'user de tous les moyens pour garantir leurs administrés des horreurs de la faim;

A cet effet, il sera procédé aux mesures administratives et aux réquisitions voulues, étant donné que, jusqu'à ce jour, il s'en faut, et de beaucoup, que les marchés aient été approvisionnés de la manière qu'ils doivent l'être;

Pour prévenir les abus commis depuis la dernière distribution des cartes de pain, quelques égoïstes prétextant les avoir perdues pour

en recevoir de nouvelles, il est entendu qu'il ne sera distribué à l'avenir ni pain, ni carte à tous ceux qui prétendront les avoir perdues. Pour les pommes de terre, il est recommandé d'en faire un mélange de 1/2 avec 2/3 de farine et de rechercher dans les pommes de terre un des meilleurs moyens de subsistance. A l'effet d'assurer aux habitants le strict nécessaire, le versement de toutes les châtaignes sèches, maïs, etc..., sera exigé par tous les moyens en notre pouvoir.

La distribution des subsistances sera ainsi assurée, par jour et par personne, sur la base de 250 gr. de pain, 250 gr. de maïs ou de farine; 250 gr. de châtaignes, soit au total 750 gr. de denrées de première nécessité.

Quelle est donc cette heureuse localité ?

Il s'agit simplement de Périgueux, mais le 29 nivôse de la III^e année républicaine, et la délibération y a été prise par le Conseil général révolutionnaire de la commune, comme suite à la suppression de toutes les lois dites du maximum.

A la suite d'un échange de vues sur la valeur archéologique des coteaux de La Boissière et d'Ecornebœuf, le Secrétaire-général propose le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« La Société historique et archéologique du Périgord émet le vœu que des travaux ne soient pas entrepris par les Ponts et Chaussées sur le coteau d'Ecornebœuf sans accord préalable avec la commission des sites et l'inspection des fouilles archéologiques. »

La séance est levée à 15 heures 20.

Le Secrétaire général,
JEAN MAUBOURGUET.

Le Trésorier, président de séance,
Ch. AURLANT.

TROIS DOLMENS

« Lou Ped de la Vacho »

(Dolmen de Bonarme)

Situation. — Le dolmen de Bonarme se trouve à 2 km. 800 au S.-E. du bourg d'Urval, à droite de la route d'Urval à Belvès, à 150 mètres au-delà de la maison de Bonarme, à 20 mètres à gauche du chemin de Bonarme au Bigounet, au bord du plateau et de la forêt de La Bessède, dans la commune de Saint-Pardoux-et-Vielvic, canton de Belvès.

Description. — C'est un dolmen enterré. La table seule est au-dessus du sol actuel. Inclinée vers l'E., elle se soulève à l'O. Par ce côté, un homme peut se glisser sous la table, pénétrer dans le dolmen et s'y tenir accroupi, la hauteur de la voûte actuelle varie de 0^m90 à 1^m15.

La table est un quadrilatère irrégulier, avec cassure voulue ou accidentelle sur la face N., formant un angle de 0^m60 et 0^m70 de côté. Longueur du côté O., 1^m80; du côté S., 2 mètres; du côté E., 2 mètres; du côté N., 2 mètres; ces deux derniers à quelques centimètres près. Épaisseur de la table : (en biseau du côté O.); côté O., 0^m70; épaisseur moyenne, 0^m60. Les côtés O. et S. sont si réguliers et rectilignes qu'ils paraissent taillés. Mais il n'est pas rare de trouver les mêmes lignes dans certains blocs, lignes produites soit par l'usure au cours de leurs pérégrinations, soit plutôt par l'arrachement du bloc mère ou de la falaise. Remarqué sur la table : vers l'O., deux rainures ou rigoles voulues ou accidentelles; à l'O., deux petites excavations ou cupules, en fer à cheval, peu profondes; à l'E., une cupule semblable, mais un peu moins accusée.

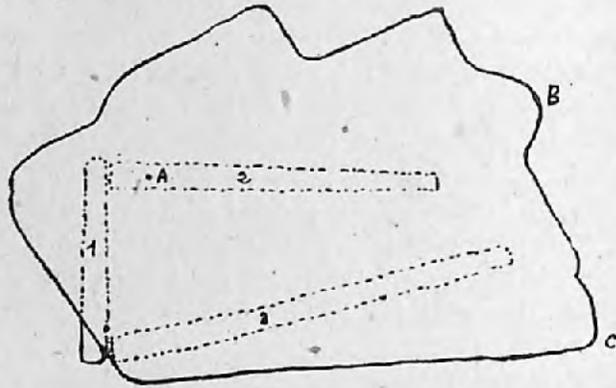
Les supports. Il y a trois supports, en place, invisibles de l'extérieur, mais dégagés à l'intérieur sur une profondeur de 0^m80 environ. La table ne porte pas sur le support O. 1. Longueur du support 1, 1 mètre; ouverture de 0^m30 sur toute la longueur de ce support entre le support 1 et la table. Longueur du support 2, 1^m60; la table ne porte que sur un seul point (A) du support 2 (côté N.). Longueur du support 3, 2 mètres; la table porte sur toute la longueur de ce support 3, légèrement incliné à droite (côté S.). L'intérieur du dolmen, entre les supports, ressemble à l'intérieur d'un sarcophage. Distance entre le support 2 et le support 3 (côté E.), 0^m60. La table porte directement sur la terre de B à C, côté E. Ces trois supports, d'une épaisseur moyenne de 0^m25, ont toutes les faces si régulières qu'ils paraîtraient taillés, si nous ne pensions pas que seul leur arrachement voulu ou accidentel a créé ces surfaces planes (voir nos roches calcaires stratifiées). Tous les blocs du dolmen sont, en effet, des roches calcaires.

Orientation : Est-Ouest: la table a basculé d'arrière en avant, d'O. en E., le côté O. se déplaçant légèrement vers le S., et le côté E. légèrement vers le N. Cet accident a créé l'ouverture du côté O., alors qu'à l'origine l'ouverture du dolmen était du côté E. La table portait alors sur 1, 2 et 3.

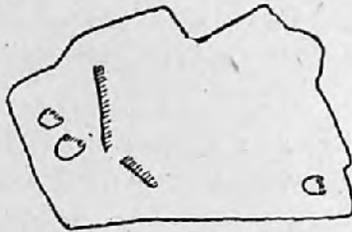
Légende. — Une vache, montée sur ce rocher, s'est arrêtée brutalement au bord, y laissant l'empreinte de ses deux pieds de devant (les deux cupules du côté O.). D'où le nom : « Lou ped de la Vacho ». Un cheval, peut-être le cheval du diable, y a laissé pareillement l'empreinte de son sabot (cupule du côté E.).

Remarques. — Les terres autour de ce dolmen enterré forment un léger tumulus. Des blocs de pierre affleurant la surface du sol d'une façon presque continue, constituent, à 3 mètres et à 4 mètres autour du dolmen, deux enceintes circulaires et concentriques.

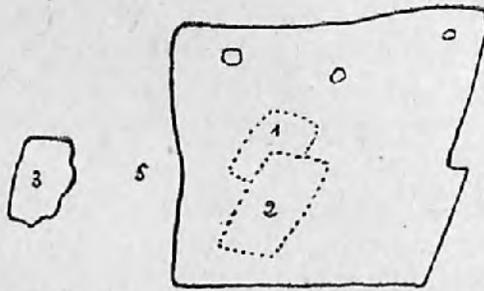
Propriétaire : M. Gamot, à Branchat, commune de Montplaisant.



I. Dolmen de Benarome (plan par terre)



(en table)



II Dolmen de Biorac (plan par terre)

« Le Cayre-Levat »

(Dolmen de Siorac)

Situation. — Sur la route d'Urval à Belvès, à 200 mètres avant Bonarme, prendre la route de gauche qui descend à Siorac par Barthalène; laisser la première route à gauche et continuer jusqu'à 100 mètres du hameau de Cayre-Levat. Le dolmen est à quelques mètres à gauche de la route, dans une vigne, entre la route et la première maison du hameau, sur le plateau, à 1 kilomètre au N.-E. de Bonarme et du dolmen du « Ped de la Vacho », dans la commune de Siorac, canton de Belvès.

Description. — La table est levée sur 2 supports du côté O.; tout le côté E. repose sur la terre.

La table, bloc formant un quadrilatère irrégulier. Longueur du côté O., 2^m50; du côté S., 2^m10; du côté E., 2^m50, avec un angle rentrant de 0^m15; du côté N., 2^m50. Epaisseur moyenne, 0^m60. Les faces O., S. et E. sont si régulières qu'elles paraissent taillées. Remarqué sur la table, 3 cupules peu profondes et assez douteuses vers le côté N.

Les supports : le support 1 (côté N.) est couché sur le sol; le support 2 (côté S.), incliné vers le N., s'appuie sur le support 1 et maintient la pierre levée, vers l'O., donnant au monument, de ce côté, une hauteur de 1^m50. Un bloc isolé (3) est couché sur le sol à 1^m50 du dolmen, vers l'O.

Tous les blocs du dolmen sont des roches calcaires.

Orientation : Est-Ouest; la table a basculé d'arrière en avant, d'O. en E.; le bloc 3 est un support; à l'origine, la table reposait sur les 3 supports 1, 2 et 3; l'ouverture était à l'E.

Remarques. — Le Dr Testut a visité le Cayre-Levat de Siorac le 29 août 1881. Malheureusement, il ne l'a décrit que 43 ans plus tard, ce qui explique les imprécisions et les erreurs, d'orientation notamment, qu'on relève dans ses notes, que possède la S.H.A.P. D'après lui, les 3 supports sont en place, bien que le 3 ait été rejeté de 30 ou 40 centi-

mètres en dehors de la cella. « Le centre du dolmen (cella), où devait reposer la dépouille funéraire, était bien certainement en 5, à une distance égale du pied de chacun des trois supports : elle se trouve actuellement à ciel ouvert. C'est là que nous avons fait des fouilles. Elles ont été, malheureusement, infructueuses. » Après avoir enlevé une masse de pierraille accumulée par les vigneron, il a atteint le sol naturel, calcaire très dur, sans rien trouver. Plus heureux, M. Laval, de la S.H.A.P., possède une hache polie qu'il a trouvée lui-même en fouillant peu profondément sous la table du dolmen. A la même époque, avant 1914, le propriétaire du terrain avait trouvé plusieurs haches polies en labourant la vigne autour du dolmen.

Le dolmen de Cayre-Levat est mentionné par Taillefer (*Antiquités de Vésone*); Gourgues (*Dictionnaire topographique de la Dordogne*); Mortillet; Bosredon, qui le place dans canton de Ribérac.

Propriétaire : M. Passerieu, à Cayre-Levat, commune de Siorac.

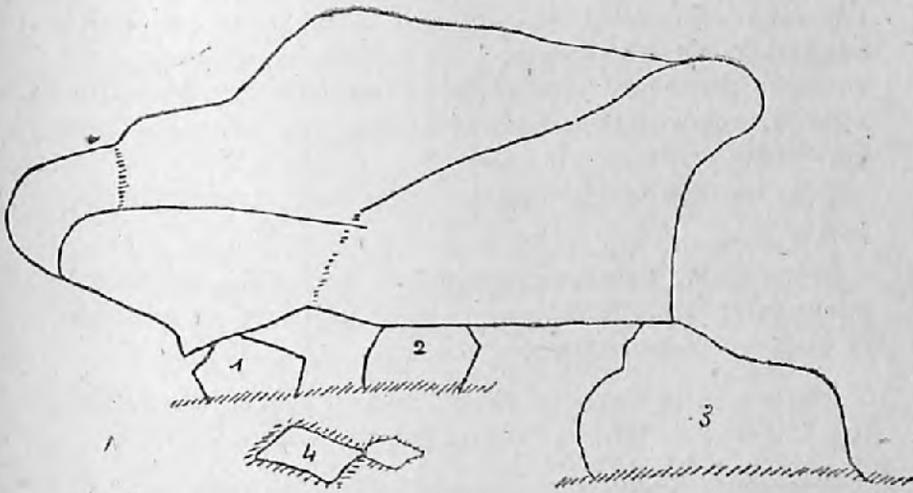
* * *

« Lou Cayre »

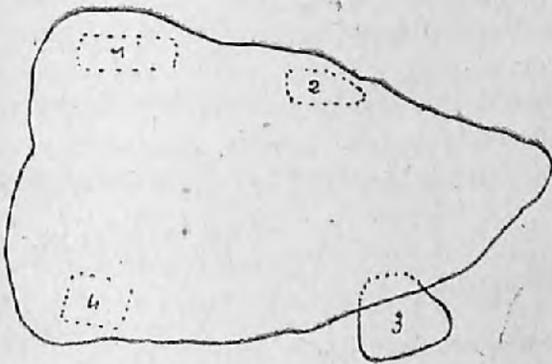
(Dolmen de La Faye)

Situation. — Le dolmen de La Faye se trouve à 1 kilomètre à l'O. de Rouffignac, à 150 mètres à gauche de la route de Rouffignac à La Gélie, à 20 mètres à gauche du chemin qui va de la maison du Cayre au hameau de La Faye, à 100 mètres à l'O. d'al Cayre, dans un boqueteau, au bord du plateau (une prairie descend du dolmen jusqu'au vallon de Fontfarge), dans la commune de Rouffignac, canton de Montignac.

Description. — La table, énorme bloc, vaguement triangulaire, à base arrondie; longueur, 4^m30; largeur à la base, 4 mètres; épaisseur, 2 mètres. Les supports : 2 petits supports (1 et 2) du côté du N., en place; hauteur vers l'intérieur du dolmen, 40 centimètres; à l'extérieur, côté N., la table touche presque le sol; le support 3, très gros bloc; hauteur



II Dolmen de La Faye (Vu du S)



9 (Plan par terre)

1 mètre au-dessus du sol; longueur à la base, 1^m50; en place; la table porte sur les supports 1 et 2, côté N., et 3, côté S.; elle est parfaitement équilibrée; elle ne porte pas sur le support 4, côté S., couché sous le dolmen, et sans doute cassé, ce qui ne nuit pourtant pas à son équilibre. Remarqué sous le support 3 trois gros blocs enterrés, placés là pour corriger la pente, rapide vers le S.

Tous les blocs sont en « hournet », sorte de grès ferrugineux.

Orientation : Est-Ouest; ouverture vers l'E.; un homme peut passer longitudinalement sous le dolmen, en rampant, et sortir entre les supports 2 et 3.

Légende. — Le Cayre descend à minuit boire dans la jolie fontaine de Fontfarge, située au bas du coteau.

Remarques. — Les dolmens sont rares dans cette partie du Périgord. Mais il est bon de constater que celui de La Faye se trouvait à la bordure S. de l'important plateau, entièrement boisé à l'époque néolithique, dont le centre est aujourd'hui occupé par la Forêt Barrade, tandis que le dolmen de Pierre-Levée, dans la commune de Limeyrat, était placé à la bordure N. Sans vouloir insister sur la direction générale des dolmens, on remarque également que ceux de Bonarme, de Siorac, de Saint-Chamassy, de La Faye et de Limeyrat se trouvent sur une ligne orientée S.-N., ceux de Siorac et de Saint-Chamassy s'en écartant très légèrement, l'un vers l'E., l'autre vers l'O., tandis que les trois autres, sur la carte, y sont placés avec une précision troublante.

Propriétaire du dolmen de La Faye : M. Lanarès, à Rouffignac.

M. SECONDAT.

NOTE. — Ces dolmens ont été visités avec MM. Léon Laval et Paul Audy, membres de notre Société, et étudiés sur place avec la précieuse collaboration de notre regretté collègue M. Marchadier.

FÉNELON A CAMBRAI ET SES GRANDS VICAIRES

A mes chers petits-fils Jacques, Jean-Marie et Alain Rebonl.

En consacrant à Fénelon un discours de distribution des prix, M. Mathet¹, supérieur de l'Institution Saint-Joseph de Périgueux, s'exprimait en ces termes le 15 juillet 1926 : « Fénelon, je l'aime, et d'autant plus qu'il a eu, de son temps et du nôtre, de bien mauvais moments. On n'a guère jamais attaqué son talent. Mais on s'est parfois acharné contre son caractère avec une insigne malignité; et cela me fâche. »

Dans l'illustre archevêque, M. Mathet discerne tour à tour l'homme, son esprit et son cœur; l'écrivain, l'éducateur incomparable, le politique, le patriote, le polémiste; le prêtre et l'évêque, l'apôtre, enfin le Périgordin, notre compatriote bien authentique, né et élevé au château de Fénelon, paroisse de Sainte-Mondane, jusqu'à l'âge de douze ans, par son vieux père Pons de Salignac de Fénelon et sa mère Louise de la Cropte de Saint-Abre : « Il est sans conteste, déclare-t-il, le plus pur ornement de notre Périgord. On se plaît à penser qu'il a vécu là ses premières années, qu'il a folâtré enfant par les prés fleuris et sur les bords enchantés de notre Dordogne, qu'il a gravi les pentes escarpées de la Barre de Domme. Il resta toujours attaché à son pays natal »².

(1) Chanoine André Mathet, né en 1858 à Saint-Jean-de-Côla (Dordogne), professeur et supérieur de l'Institution Saint-Joseph pendant plus de trente ans, mort à Périgueux le 6 mai 1938, inhumé à Aurillac-de-Montignac.

(2) Consulter spécialement Jean Secret, *Au Pays de Fénelon*, promenades littéraires en Périgord et Quercy, dessins de Pierre Desbois (Périgueux, éditions E. Ribes, 1939, in-8° de 70 p.). — Cf. *Bull. H.A.P.*, 1939, compte-rendu par J. D.

J. Maubourguet a précisé que Sarlat eut un évêque de 1817 à 1790, et que les Salignac Fénelon dirigeaient souvent le diocèse depuis sa création par le

C'est une justice, en effet, qu'il convient de rendre à sa mémoire aussi vénérée dans notre région que dans le Cambrésis.

L'archidiocèse de Cambrai constitua, dès la fin du grand siècle, ce que le duc de Saint-Simon appelle un grand morceau, le plus riche archevêché, le vaste territoire de Flandre française où Fénelon multiplia pendant vingt années une inlassable activité jusqu'à sa mort¹.

Longtemps on n'a imaginé rien de plus stable et de plus durable que le bronze d'une statue. Actuellement, nous pouvons sourire d'une telle ingénuité. Il faut en rabattre aujourd'hui. Pourquoi ne pas proclamer l'exacte vérité ? Naguère la Société historique du Périgord, par l'organe du Président, s'est émue en l'honneur de Montaigne, de Fénelon, de Daumesnil et de Bugeaud, de la menace qui planait sur nos monuments publics. La crainte n'était nullement chimérique. Comment ne noterions-nous pas ici la contrariété des habitants de Périgueux et de la Dordogne lorsqu'ils ont vu arracher des boulevards, après plus d'un siècle d'exposition *coram populo* et de possession d'état, l'effigie fénelonienne qui alla, le 23 février 1942, jour de deuil à marquer du caillou noir, rejoindre au creuset de fonte le héros populaire à la jambe de bois, en attendant le même funeste sort pour le sage auteur des Essais et le glorieux conquérant de l'Algérie. Oui, hélas ! l'archevêque de Cambrai a connu, de notre temps, de biens vilains instants immérités. La grande Révolution, en déplaçant ses restes, troubla pour lui l'ultime repos. Souhaitons de tous nos vœux, de notre époque contemporaine, que la dépossession par effigie ne soit que transitoire ! De main en main formons la chaîne pour rétablir

pape Jean XXII, ancien archiprêtre de Sarlat; « On se passait l'évêché d'oncle à neveu. » Il y eut Héliac au xiv^e siècle, Pons au xv^e, François, Louis I^{er}, Louis II de 1567 à 1639 et de 1659 à 1688. *Choses et Gens du Périgord* (1941), 68.

(1) Un prédécesseur lointain sur le siège de Cambrai, de 510 à 530, a été saint Waast (Vedastus), natif de Trémolat-sur-Dordogne, évêque d'Arras, qui prépara au baptême le roi des Francs, Clovis, après la victoire de Tolbiac sur les Alamans.

sur le piédestal traditionnel une œuvre reproduisant les traits de Fénelon ! Il y a même une inauguration enfin à solenniser ¹. Qui oserait refuser son adhésion franche et complète à cet impérieux motif ? Nous la devons unanime au proviseur Sauveroche, l'initiateur d'il y a cent ans ! Nous la devrions aussi à notre régent de rhétorique de 1889, M. André Mathet, qui, quoique fervent admirateur de l'Aigle de Meaux, n'eut pas hésité à proclamer absolument nécessaire la restauration du Cygne de Cambrai : « Le Périgord lui a élevé une belle statue. Elevons-lui en une plus belle dans nos cœurs. » Surtout nous la devrions au grand écrivain de langue française, à l'illustre génie de la littérature universelle.

Mais, passons. Aucune carence, certes, ne se produira. L'occasion ne reste pas moins actuelle d'examiner en des pages simples et modestes, d'après la correspondance personnelle de Fénelon, la douce harmonie et la parfaite cordialité qui existèrent entre le prélat et ses grands vicaires Langeron, Chantérac, Beaumont, à une époque difficile et bouleversée. Il y a un charmant groupe, digne d'un état signalétique, d'une comparaison sommaire et d'une confrontation sympathique.

I

L'ABBÉ DE LANGERON (1658-1710)

De très bonne heure, François Andrault de Langeron, originaire du Nivernais et plus jeune de sept ans, s'est montré l'intime ami de Fénelon. Il a reflété trente-quatre années « la douceur de la vie de M. de Cambrai ». Compagnon de ses missions dans l'Aunis et sur le littoral de Saintonge, il servit de confident et de conseiller sur les questions

(1) Notre regretté collègue Robert Benoît, *La petite Histoire de Périgueux* (1928), note que les statues de Fénelon et de Montaigne, érigées en 1840, n'ont jamais été inaugurées.

de théologie et de remontrance, assurant le principal secours que Dieu lui avait donné, avoue-t-il, pour le service de l'Eglise. Ensemble déjà, ils avaient prêché aux Nouvelles-Catholiques ainsi que dans le diocèse de Sens, chez les religieuses de la Madeleine de Tresnel ou Trainel. C'est lui le cher petit abbé, le vénérable M. Ludon, qu'il s'adjoignit en qualité de lecteur au préceptorat du duc de Bourgogne.

Souvenons-nous que Fénelon, patriote aux idées justes, hostile aux barbaries inutiles, incendies de moissons et de bâtiments, aux arrachages de vignes, destructions d'arbres, actes de brigandage et lâchetés haineuses qui éternisent les antipathies de peuples, s'est révélé un précurseur révolutionnaire. On enseigne qu'il éduqua son élève à l'aide du doucereux *Télémaque* et des *Fables* de La Fontaine. Erreur, proteste l'académicien G. Lenotre; ce sont les Droits de l'homme et du citoyen qu'il inculqua sans répit, au risque de la Bastille, et ce sera sa gloire impérissable⁽¹⁾.

La disgrâce et l'exil de Fénelon ne détournèrent pas Langeron : il partit pour Cambrai, il vit l'incendie dévorer l'archevêché, les meubles, livres et papiers du prélat, il accourut à Versailles porteur de la fâcheuse nouvelle.

— Je sais, remarqua doucement Fénelon. Il vaut mieux que le feu prenne à ma demeure qu'à la chaumière du pauvre laboureur.

L'observation atteste une grande égalité d'âme : on la trouve gravée sur le socle de la statue de Périgueux.

Langeron succomba en 1710, entre les bras de l'archevêque, qui pleura sa perte irréparable (lettre du 17 janvier 1711 à la sœur carmélite Charlotte de Saint-Cyprien) :

« Ah ! je n'ai pas la force que vous me supposez. Je me suis pleuré moi-même en perdant mon ami. Maintenant, mon imagination est un peu apaisée; il ne me reste qu'une amertume et une espece de langueur intérieure. Je ne me console que par la lassitude de la dou-

(1) Versailles au temps des Rois, l'élève de Fénelon, p. 107. — Cf. l'appréciation de Napoléon : Fénelon fabriquait des rois divins : le *Télémaque* est un poème immortel. Pons (de l'Hérault), *Souvenirs et anecdotes de l'île d'Elbe*, 1897, p. 259.

leur. Ce cher ami est mort avec une vue de sa fin, si claire et si douce que vous en auriez été attendrie. Lors même que ses idées se brouillaient un peu, ses sentiments étaient tous d'espérance, de patience, d'abandon entre les mains de Dieu. Je vous raconte tout ceci pour ne pas vous affliger de ma tristesse, sans vous représenter en même temps *cette joie de la foi dans la douleur* dont parle saint Augustin, et que Dieu m'a fait sentir dans cette occasion. Dieu a fait sa volonté, il a préféré le bonheur de mon ami à ce qui était ici-bas ma consolation ! Je lui offrais celui que je tremblais de perdre !...

» Je ne vis plus que d'amitié, gémissait-il encore, et ce sera l'amitié qui me fera mourir ! Mais nous retrouverons bientôt tout ce que nous semblons perdre. Encore un peu de temps et il n'y aura plus à pleurer ! »¹.

Selon le chevalier écossais Ramsay, Langeron, à la fois l'ami et l'élève de Monsieur de Cambrai, s'était appliqué aux sciences sérieuses qui forment le jugement, aussi bien qu'aux belles-lettres qui forment l'esprit ; il avait, ajoute le biographe, le naturel gai et aimable, le cœur rempli de sentiments nobles et tendres. « Jamais on n'a vu un meilleur ami. »

II

L'ABBÉ GABRIEL DE CHANTÉRAC (1640-1714)

La bourgade de Chantérac, dans le canton de Neuvic-sur-l'Isle, échelonne à mi-coteau une antique église dédiée à Saint-Pierre, qu'entoure une modeste agglomération rurale, couronnée par la mairie et les écoles primaires. Siège jusqu'à la Révolution d'un des seize archiprêtres du diocèse de Périgueux, elle étendait son pouvoir sur une douzaine de paroisses : Chantérac, Saint-Aquilin, Saint-Astier, Beauronne,

(1) On retrouvera dans la *Correspondance de Fénelon* cette lettre si belle, si élevée, si chrétienne, dont nous donnons la substance. A côté de morceaux choisis de consolation, de Montaigne et de Joubert, elle est recueillie dans le florilège de M^{me} Busquet-Pagnerre, *Pour ceux qui pleurent !* (Hachette, 1905)

Douzillac, Saint-Etienne de Puycorbier, Saint-Germain du Salembre, Saint-Jean d'Ataux, Saint-Méard de Dronne, Saint-Pardoux de Dronne, Segonzac de Montagrier, Tocane Saint-Apre¹.

Depuis le xv^e siècle, le vocable de Chantérac a désigné une branche de la maison de la Cropte que Lespine rattache à un repaire noble d'Ajat et qui forma de multiples rameaux à Lanquais, à Bourzac, à la Meynardie, à Beauséjour, à Saint-Abre, au Tranchard de Cherval, etc... Saint-Allais, dans le *Nobiliaire de France* (tome XI, 1876), fournit des documents généalogiques. Les registres d'état-civil de Chantérac, malgré l'ordonnance de Villers-Cotterets préparée par le chancelier Poyet et rendue en 1539 par François I^{er}, ne remontent guère au-delà de 1668 et sont bien loin de renfermer toutes les indications souhaitées.

La famille de la Cropte a laissé le souvenir, honorable et vaillant, d'exploits guerriers. Tel se présente Jean, marquis de Saint-Abre, lieutenant-général de Louis XIV, tué aux armées près de son fils aîné à Sintzheim, en 1674². Divers membres de cette Maison furent titulaires d'évêchés et de charges ecclésiastiques : Bertrand III de la Cropte de Lanquais, évêque de Sarlat de 1416 à 1446; Jean-François de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon de 1734 à 1766; Charles de la Cropte de Chantérac, 35^e et dernier évêque d'Alet-sur-Aude, dont un joli portrait orne encore le presbytère d'Alet. Celui-ci, 5^e enfant de Gabriel de la Cropte, 17^e du nom, chevalier, comte de Chantérac, seigneur de Beauvais, et de Françoise de Bourdeille, né au château de Chantérac le 6 avril 1724, évêque, comte d'Alet en 1763, père des routes et

(1) Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* (1873). — Léon Dessalles, *Histoire du Périgord* (1883), II, 342, y ajoute les paroisses de Boisset et de Faye, l'une disparue et l'autre réunie à Beautonne.

(2) Plus probablement, il y eut sur l'Isle un moulin dit de la Cropte, paroisse de Saint-Médard de Limeuil, près Mussidan, appartenant en 1632 à Guillaume Vigier, damoiseau de Chantérac, selon Courcelles, *Généalogie de la Maison de Saint-Astier*, 121.

(3) Voir notre *Chronologie des Officiers généraux du Périgord*, p. 34.

bienfaiteur du pays, quitta sa ville en 1792 et mourut le 27 avril 1793 à Sabadel (Catalogne). Cf. à la Bibliothèque de Périgueux la Vie abrégée de M^{sr} par l'abbé J.-T. Lasserre.

Citons aussi Jean de la Cropte, archiprêtre de Chantérac, ami de saint Vicent de Paul et frère de trois religieuses, fondateur vers 1650 à Périgueux, sous l'épiscopat de M^{sr} de Brandon, de la Congrégation des Prêtres de la Mission¹, dont il resta le supérieur jusqu'à son décès, advenu à Saint-Seurin de Prats, où il prêchait.

Gabriel de la Cropte de Chantérac, chanoine et archidiacre de Cambrai, était neveu et filleul de ce dernier, en même temps que 3^e fils de Louis-Joseph, seigneur de Chantérac, de Puy-Imbert et du Pouquet, et de Marthe de Raymond de Vandoire et de Bourzac, mariés en 1627 au manoir de Fontenilles, paroisse de Saint-Méard de Dronne.

Clerc du Périgord, élève du séminaire parisien de Saint-Sulpice du 14 juillet 1662 à 1668, il s'éloigna de la maison sulpicienne avant qu'y fût admis François de Fénelon, proche cousin par sa mère. Gabriel de Chantérac dirigea successivement le couvent Saint-Joseph de Bordeaux (carmélites déchaussées) et, en 1686, la prévôté de Sarlat; il passa vicaire général² de l'évêque François III de Salignac de la Mothe Fénelon, doyen de l'abbaye clunisienne de Carennac en Quercy, chanoine de Chartres, sans cesser d'être prêtre du diocèse de Périgueux et prieur de Parcoult.

Fénelon, sacré archevêque de Cambrai en 1695, appela l'abbé de Chantérac comme directeur du séminaire, qui, transféré l'année suivante de Beuvrages à Cambrai pour être

(1) La Mission comprenait MM. de Méredieu, Clugnac, Reynier, La Bronche et Devaux. Père Charles, *Monographie de Saint-Front* (1871), 75. — Depuis 1645, la paroisse de Chantérac offrait en mai, chaque année, à N.-D. des Vertus, douze honoraires de messes et douze cierges de cire blanche, en exécution d'un vœu paroissial, ainsi qu'en témoigne un tableau placé dans l'église de Chantérac. Cf. L. Entraygues, *Notre-Dame du Périgord* (1928), p. 61.

(2) Dans un fragment de lettre de Fénelon (Versailles, 10 nov.), conservé aux archives du comte L. de Maleville et relevé par J. Maubourguet (cf. *Choses et Gens du Périgord*, 65), il s'agit probablement d'une chasuble de G. de Chantérac retirée de La Mothe.

diocésain, fut confié à Messieurs de Saint-Sulpice et demeure une des plus belles œuvres du prélat¹. Il portait une réelle affection aux Sulpiciens du curé Olier, qui avaient formé l'un de ses frères mort missionnaire au Canada; il avait lui-même accompli son éducation cléricale dans la Maison et reçu les Ordres sacrés; enfin, il avait débuté comme vicaire dans la paroisse durant trois ans en compagnie de ses maîtres. Il ne pouvait mieux placer sa confiance qu'en mettant à la tête du séminaire de Cambrai² un parent très dévoué et désintéressé, qu'il qualifiait de subtil abbé, vénérable docteur, également sage dans la conduite et ferme pour le dogme, le cousin qu'il désigne sous le titre : le baron.

G. de Chantérac est le mandataire que Fénelon délèguait à Rome pour soutenir, de sa part, l'*Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*. Le livre avait été jusqu'à soulever les anathèmes du haut clergé, de Bossuet, de Rancé, des évêques de Paris et de Chartres, la désapprobation royale, la dénonciation de Louis XIV au Pape. Non autorisé à faire personnellement le voyage de la Ville éternelle, Fénelon chargea Chantérac d'y suivre l'affaire. En harmonie de sentiments et d'idées avec l'illustre prévenu, il se montra aussi digne par sa piété que par ses lumières de la tâche d'interprète et de défenseur. Les censeurs, MM. de Meaux et de Paris, avaient été moins bien inspirés en choisissant les abbés chargés de poursuivre la condamnation du livre : les abbés Roslet, Bossuet et Phéliepeaux, « tous les trois malheureusement d'un caractère aussi partial et violent que l'abbé de Chantérac était doux et éclairé »³.

(1) Abbé X. de Sackebant, *Fénelon et le séminaire de Cambrai* (1902). — M. le chanoine S., prêtre de la Mission, ancien supérieur du grand séminaire de Périgueux, est décédé à Périgueux le 2 avril 1941, âgé de 82 ans.

(2) Jean Secret (*op. cit.*, 68) a noté que l'écolâtre du chapitre était petit-neveu de F. et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il s'appelait François de Salignac, né vers 1685, et mourut en 1754, doyen de Tarascon et archidiaque d'Avignon.

(3) Antonin Célariet *Histoire de Fénelon* (1844), p. 187. — L'abbé Jean Phéliepeaux publia en 1732 un ouvrage fameux par son animosité : *Relation de Périgine, du progrès et de la condamnation du Quietisme répandu en France, avec plusieurs anecdotes curieuses*.

Pendant le procès en cour de Rome, Chantlérac, « naïf abbé », n'aurait été, selon G. Lanson, qu'un docile agent manœuvré par Fénelon contre la polémique fougueuse du Quiétisme et les emportements de Bossuet, qui avait été pourtant le consécuteur de l'archevêque-duc dans la chapelle de Saint-Cyr. Il fit face à l'orage et sentit la cause désespérée. Sa Correspondance en témoigne :

« Plus je vous vois en danger, écrit-il, plus je me hâte de vous secourir et je sens réveiller dans mon cœur tout mon zèle et toute ma tendresse. Du moins, je veux prendre part à votre affliction comme les disciples de Jésus-Christ : Allons et mourons avec lui. »

Il ajoute :

Voici, Monseigneur, le temps de mettre en pratique ce que la Religion vous a jamais fait comprendre de plus saint dans la parfaite conformité à la volonté de Dieu. Voici le temps, si je l'ose dire, et pour vous et pour ceux qui vous sont unis, d'être obéissant à Jésus-Christ jusqu'à la mort, et la mort de la croix.

Il mande l'audience qu'il eut avec le pape Innocent XII :

Quelle différence entre ce que le Pape dit en particulier et ce que son Bref fait entendre au public ! Nous ne saurions être tous ensemble si affligés, comme il le paraissait lui seul, de ce qu'il pouvait y avoir de pénible pour vous dans le jugement qu'il venait de rendre ; il en paraissait changé, à n'être pas reconnaissable. Il me dit plusieurs fois qu'il vous connaissait pour un grand archevêque, très pieux, très saint, très docte, *piissimo, sentissimo, dottissimo*, ce sont ses propres termes, car il parlait italien. Je ne dois pas vous dire ici ce que je lui répondis.

Il estime que le pieux archevêque recevra le Bref avec une parfaite soumission, telle qu'il l'a promise, simple et sincère :

Il semble que Notre-Seigneur vous destine autant à édifier toute l'Eglise par votre soumission, qu'on veut vous faire croire qu'elle a été scandalisée par votre livre. Ce seul exemple donnera une plus grande idée de la perfection des vertus chrétiennes, que tout ce que vous auriez pu dire de plus saint sur la Religion. Je n'ai point balancé à dire que vous rempliriez exactement toutes vos promesses, parce que j'ai toujours été pénétré de ces paroles si touchantes que je vous ai entendu dire plusieurs fois : « Je ne me compte pour rien,

ni moi ni mon livre. » Et je sais combien vous vous êtes appliqué à regarder dans toute votre conduite l'auteur et le consommateur de la foi qui, par le seul plaisir de rendre gloire à Dieu, sait supporter sa croix et mépriser la confusion.

C'est le langage de Mentor que s'approprie Chantérac, après avoir pleuré à chaudes larmes aux pieds du Saint-Père. Il annonce la condamnation à celui qui en est l'objet. En même temps, il le console :

Jamais je n'ai été si étroitement uni avec vous par charité, je ne vous quitte point et je trouve même quelque consolation à demeurer ferme et tranquille au pied de votre croix, pour donner cette marque publique de la confiance que j'ai toujours eue en votre piété.

Et, de son côté, Fénelon marque sa tendresse à l'ami. Reportons-nous à leur correspondance, notamment à cette lettre de 1698 :

Je vous conjure de vous conserver comme la prunelle de mes yeux. Quelle joie si je puis vous embrasser, vous entretenir, vous voir sain, vous faire promener, vous aimer et vous révéler de plus en plus, enfin vivre et mourir avec vous.

Ou à cette lettre de 1699, pleine de docilité :

Quoi qu'il arrive, je vous aimerai tendrement et avec vénération.

Nous connaissons l'expression, réciproque, des sentiments des deux ecclésiastiques amis. Elle suffit à notre curiosité, sans qu'il soit nécessaire d'insister sur une question échauffante et sur un terrain brûlant. Le débat s'est poursuivi, aussi passionné et aussi envenimé à notre époque qu'il y a deux siècles; les hostilités n'ont pas cessé, la cabale (on a même dit : le duel) a fait long feu, la querelle continue à faire couler de l'encre. Elle met en cause, personnellement, l'abbé de Chantérac, passionné lui aussi, on le serait à moins, mais presque toujours admirable, d'une qualité précieuse et rare, assure l'abbé-académicien Henri Brémond⁽¹⁾.

Tout est permis contre Fénelon, qualifié d'« hypocrite et tartufe ». Bossuet n'a-t-il pas le prestige de la victoire et de

(1) *Apologie pour Fénelon*, 1910.

l'apothéose ? On calomnie et humilie l'un, on exalte l'autre. Entre tant de partisans du clan bossuetiste, il suffit de signaler au XIX^e siècle Nisard, Algar Griveau, F. Brunetière, Crouslé et autres de moindre envergure.

Creusé à propos du quiétisme de M^{me} Guyon¹ qui soulevait de malveillants commentaires, le fossé s'élargit et s'approfondit du côté royal, quand furent publiées en 1699, sans l'aveu de l'auteur, *Les Aventures de Télémaque*, suite du 4^e livre de l'Odyssée. Le manuscrit incomplet² avait été soustrait par un domestique. Cette publication inopportune souleva la colère de l'orgueilleux et despotique monarque. Le dissentiment devint du ressentiment chez Louis XIV, qui bouda l'archevêque utopiste et chimérique. Fénelon, cette fois encore, s'inclina humblement, respectueusement. L'histoire atteste que jamais on ne vit, déclare Villemain, un concours plus parfait de volontés et d'efforts : Fénelon, par supériorité naturelle de son génie, était l'âme de cette réunion autour du préceptorat du duc de Bourgogne³.

Nous glanerons un trait concernant probablement l'abbé de Chantérac et qui remonte à la fin de 1700. A cette époque, le protestant Jean Marteilhe⁴, âgé de seize ans, s'échappait du domicile de ses parents de Bergerac, en compagnie du barbier Daniel Le Gras. Tous deux partirent pour Mussidan et, de là, se dirigèrent vers la Hollande. A Marienbourg, la justice condamna aux galères pour cause d'émigration les

(1) M^{me} Guyon (Jeanne le Bouvier de la Mothe de Cepoy), née à Montargis en 1648, morte près de Blois en 1717. — Un petit-neveu de la mystique, descendant du naturaliste Buffon, le comte Xavier de Cepoy, épousa à Misllet (Dordogne), vers 1880, Marie de Gorce du Genest, fille cadette de Numa et de Noëlie Pichon.

(2) La première édition du *Télémaque*, conforme au manuscrit original, a été donnée en 1717 par le marquis G.-J. de Fénelon.

(3) Villemain, *Discours et Mélanges*, notice sur Fénelon, 105.

(4) Jean Marteilhe, né à Bergerac en 1682, auteur des *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France*, publiés en 1757 à Rotterdam; mort à Cuilenbourg (Pays-Bas) en 1777. — Michelet apprécia ces Mémoires comme un livre du premier ordre par la charmante naïveté du récit, l'angélique douceur, écrit comme entre ciel et terre. Cf. *Bibliographie générale du Périgord*, II, 202.

jeunes voyageurs, qui furent expédiés à Tournai. Ils eurent occasion de passer par Cambrai, où ils reçurent plusieurs fois la visite d'un grand vicaire de Fénelon. Marteilhe fait état du compatissant visiteur et l'appelle « notre bon ami le grand vicaire ». Serait-ce l'abbé Gabriel de Chantérac qui se montra si secourable à des compatriotes de province poursuivis ? On peut le supposer. Notre collègue de la Société historique du Périgord, L. Entraygues (1871-1939), a hésité entre les abbés de Beaumont et de Chantérac ¹.

Ayons soin de noter cette anecdote pleine d'intérêt. Plusieurs auteurs osèrent parfois se plaindre de la disposition d'esprit, chez Fénelon et son entourage, à persécuter les hommes dont ils ne partageaient pas l'opinion religieuse. Mais nous avons bien ici la preuve manifeste du contraire de l'antisectarisme.

A un autre point de vue, relevons un fragment de la Correspondance de Fénelon avec M^{me} Guyon, en 1712. L'archevêque, confidentiellement, a écrit :

« L'abbé de Chantérac, homme savant, expérimenté pour toutes les matières ecclésiastiques et d'un bon conseil pour le gouvernement d'un diocèse (c'est lui qui a été à Rome pour moi et qui s'y est acquis une grande vénération), est accablé d'incommodités et a 72 ans. Il voudrait fort nous quitter pour aller chercher dans notre pays de Gascogne ² un climat plus doux dans sa vieillesse caduque. Je n'ai que lui pour conseil éclairé dans les matières difficiles de droit canon. Je ne saurais compter sur les gens du pays. Lui ferai-je toujours violence pour le retenir, ou bien m'abandonnerai-je à la Providence pour m'en passer ? »

Et M^{me} de Guyon répond, en regard, sur l'autre moitié de la page, ceci :

« Je serai très fâchée que l'abbé de Chantérac vous quitte. Croit-il se mieux porter ailleurs et peut-il mieux faire que de consacrer le

(1) Chanoine Entraygues, *M^e Daniel de Francheville*, (1923), p. 122; avec référence à un article de la *Revue de Paris*, n° du 15 novembre 1897, où Ernest Lavisse étudie les galères du roi et met en lumière l'intérêt du grand vicaire de Fénelon. — Il convient d'ajouter un pareil témoignage à l'opuscule si passionnément injuste du pasteur O. Douen sur l'intolérance de Fénelon.

(2) Lire : Périgord, au lieu de Gascogne.

reste de sa vie pour l'Eglise ? Que ne donnerai-je pas pour cette Sainte Mère si déchirée, si combattue, qui porte dans ses entrailles un millier d'Esau pour un Jacob ! Si vous pouvez le retenir, tâchez de le faire avec votre douceur ordinaire. Je voudrais qu'il sentit une partie de ce que je sens pour l'Eglise. Je ne prie que pour elle et je m'oublie absolument de tout le reste. Je vois ici un mal horrible. Vous avez peu à apprendre de p. Tout ce qui s'y passe, je le lui ai mandé afin que vous en fussiez instruit. S'il veut absolument s'en aller, que faire autre chose que s'abandonner ? Mais arrêtez-le si vous pouvez. ».

La consultation si curieuse, transcrite par M. E. Levesque et publiée par M. le professeur Albert Cherel¹, auteur de belles études fénelonistes, nous montre un Chantérac septuagénaire et caduc, très incommodé par l'âge, éprouvé par la nostalgie, et envers qui Fénelon se reproche de faire violence pour le garder et le retenir à Cambrai.

La vieillesse, en effet, avec son lot de faiblesses et d'infirmités, pesait aux épaules de l'abbé, alourdissait sa rude tâche d'attributions minutieuses et de soucis moraux, diminuait les moyens physiques du grand vicaire; elle inspirait au périgourdin retenu en Flandre comme la nostalgie du pays natal. Et, sur ces entrefaites (début de janvier 1715), il assistait, avec quelle tristesse, à l'agonie du cher archevêque.

« En six jours, a noté Lamartine, la fièvre consuma chez le prélat le peu de vie que les années, le travail et la douleur avaient épargné dans ce cœur qui avait tout prodigué aux hommes. Fénelon, qui mourut en saint et en poète, ajoute Lamartine, se fit lire dans les Cantiques sacrés les hymnes les plus sublimes et les plus douces, qui emportaient à la fois son âme et son imagination au Ciel.

» — Répétez-moi ce passage, disait Fénelon au lecteur, ces chants de l'espérance. Encore ! Jamais assez de ces divines paroles !

» Il était insatiable de cet avant-goût d'immortalité.

» — Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple,

(1) *Fénelon ou la religion du pur amour* (Paris, 1934), p. 279.

je ne refuse point le travail du reste du jour. Faites votre volonté !

» Ces paroles peinèrent les assistants. L'abbé de Chantérac, son premier et dernier ami, lui dit :

» — Mais pourquoi nous quittez-vous ? Dans cette désolation, à qui nous laissez-vous ? Peut-être que les bêtes féroces vont venir ravager votre petit troupeau !

» Fénelon ne répondit que par un regard tendre et par un soupir.

» Il expira doucement, le matin de la nuit suivante, dans une résignation semblable à la joie, dans la prière et dans l'amitié.

» L'abbé de Chantérac, comme s'il n'eût eu plus rien à faire sur la terre après la mort de celui pour lequel il avait uniquement vécu, expira de douleur après les funérailles de son ami. La France entière porta dans son âme le deuil de son poète et de son saint. »

Ici, gardons-nous de l'exagération. Chantérac n'a pas disparu « après les funérailles de son ami » si promptement que le croit Lamartine : un semestre entier s'était écoulé depuis le décès de Fénelon quand, le 20 août 1715¹, à Périgueux probablement, le cousin coopérateur s'endormit, à son tour, dans la paix finale, celui même qu'il avait proclamé l'ornement et l'exemple de Cambrai, *dulce decus et exemplar*, son confident, appui et conseiller. On estimera bien justifié l'éloge équitable et plausible, qui mettait en relief l'intimité de Fénelon. D'après le penseur Joubert,

(1) C'est par erreur que Saint-Allais place à cette date le décès de l'archiprêtre Jean de Chantérac advenu en 1665. — J. Secret, qui relève la confusion entre l'oncle et le neveu, fait mourir celui-ci en 1715 à Périgueux ou à Chantérac ? *Au pays de Fénelon*, p. 68.

Place Francheville, près la tour Mataguerre, il y eut l'ancien hôtel de Chantérac : Sur l'emplacement de l'immeuble qui, successivement, appartient aux familles L. Combret de Marcellac et O. Saint-Martin, s'est établi en 1835 le cours Fénelon qui, de la place Bugeaud, conduit au pont de Saint-Georges. Ce souvenir mérite d'être noté. Nous ne pouvons qu'applaudir à la rencontre fortuite autant que posthume de l'archevêque de Cambrai et du dévoué grand vicaire, cousin et collaborateur.

Fénelon se caractérise parce qu'il nage, opère dans un fluide, qu'il a des plumes plutôt que des ailes, et de l'élévation, non qu'il se porte et se tienne jamais très haut, mais parce qu'il ne touche presque jamais la terre. Le moraliste de la Vézère a défini le riverain de la Dordogne un philosophe presque divin et un théologien presque ignorant. Retenons ce dernier trait. Le théologien en Fénelon, ne serait-il pas Chantérac, grand vicaire et maître théologal ?

Une naturelle association d'idées nous remet en mémoire la tendre amitié qui unissait Michel de Montaigne au sarladais Etienne de la Boétie. Compatriotes et collègues du xv^e siècle, ils échangeaient le doux nom de frère. La liaison, qui dura seulement quatre années, fut, hélas ! rompue par la mort. Qu'on réalise les regrets émus de Montaigne sur cette accablante perte : « Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobe sa part. J'étais déjà si fait et si accoutumé à être deuxième partout qu'il me semble n'être plus qu'à demi. Depuis le jour où je le perdis, je ne fais que trainer, languissant. » L'affreuse épidémie lui avait pris dans les bras « le plus grand homme du siècle ». Toute la vie, dit-il, il fera les obsèques de son ami. Ainsi Chantérac et Fénelon, dont l'inséparable compagnie a été moins éphémère et plus constante. La couture dont parlent les *Essais* est devenue si étroite et tellement jointe que Chantérac n'a pas survécu longtemps au disparu. A quelques mois d'intervalle, l'inviolable compagnon, son archidiacre de prédilection, alla rejoindre le pieux et doux archevêque. N'était-ce pas aussi une véritable fraternité ?

Un écrivain moderne, jaloux des anciens, s'impatiente et grommelle, peut demander avec murmure :

« Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? »

Le Périgordin ne s'embarrasse guère, il ne se soucie de rappeler ni Oreste et Pylade, ni Euryale et Nissus. Pour rendre expressive et concrète l'image touchante de l'amitié, il lui suffit, sans sortir de la province, de prononcer les noms indissolubles ; Montaigne et La Boétie, Fénelon et Chantérac. Est-il besoin de rappeler le propos de notre Joubert : « Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de

profil. » La maxime, que l'on croirait émanée de Fénelon, est généreuse, bienveillante, remplie d'attentions. La véritable amitié fournit aisément caution, elle se prête à la complaisance, volontiers et ingénument, par charité chrétienne.

En fin de compte, pour apprécier la vie, l'œuvre et le caractère de Fénelon, reportons-nous aux pages où Lamartine, avec la magnificence du poète, a admiré au superlatif le cygne de Cambrai.

« De tous les hommes modernes, celui qui ressemble le plus à un sage de l'antiquité, c'est Fénelon... Son visage exprimait son génie. Le pinceau, le ciseau et la plume de ses contemporains, même de ses ennemis, s'accordent dans l'image qu'ils ont retracée de Fénelon. D'Aguesseau et Saint-Simon ont été ses Van Dyck et ses Rubens. C'était l'homme le plus séduisant du royaume... C'est à Cambrai qu'il faut surtout l'admirer. En se retournant vers le passé, la postérité ne rencontre rien de plus beau, de plus simple, de plus dévoué, de plus sage, de plus respectable ni de plus respecté que cet homme souverainement aimable, s'appliquant aux devoirs de sa charge. Le prêtre, l'évêque, l'administrateur, l'ami, le citoyen, l'homme, et dans chacun tous les nobles sentiments qui parent la nature humaine, prennent sur cette figure un éclat singulier. Une sorte de légende naît ainsi sous les pas du *bon archevêque*, et le suit comme la douce odeur de ses vertus.

» Ainsi vécut et mourut Fénelon. Son nom est resté populaire et plus immortel encore que ses œuvres. Son nom est son immortalité. Les hommes sont plus justes qu'on ne croit dans leur rétribution. Fénelon aima, ce fut son génie; il fut aimé, ce sera sa gloire. De tous les grands hommes de ce grand siècle de Louis XIV, aucun n'a laissé une mission si douce à regarder : il y a de la tendresse dans l'accent de tout homme qui parle de cet homme...

» Il a voulu le règne de Dieu sur la terre; il a enseigné aux rois les droits sacrés de l'homme en enseignant aux peuples les devoirs du citoyen. Il a eu la soif de l'égalité chrétienne, de la fierté réglée, de justice, de la morale, de la charité dans les rapports des gouvernants avec les peuples, des peuples avec les gouvernants; il a été le tribun de la vertu, le prophète de l'amélioration sociale. Il a adouci et christianisé le génie de la France.

» La conscience lui doit une vertu de plus, la tolérance; le trônes un devoir de plus, l'amour des peuples; les républiques une gloire de plus, l'humanité.

» La France a eu des génies plus mâles, elle n'en a eu aucun d'aussi tendre.

» Quand on prononce son nom ou quand on ouvre son livre, chacun croit voir sa figure; on croit entendre la voix d'un ami. Y a-t-il une gloire qui surpasse en élévation et en solidité tant d'amour ?

» Quand on voudra faire son épitaphe, on pourra l'écrire en ces mots : Quelques hommes ont fait craindre ou briller davantage la France; aucun ne la fit plus aimer des nations »¹.

On dit qu'à son heure dernière l'homme revoit défilér tout son passé jusqu'aux plus anciens souvenirs. Il dût en être ainsi pour Fénelon, esprit classique, antique, harmonieux comme le montagnard de l'Hymette, comme le citadin d'Argolide, de Corinthe ou de Nauplie. *Et dulces moriens reminiscitur Argos!* La présence d'un fidèle compagnon au chevet de la fin pouvait rappeler à l'archevêque les années lointaines et chères du passé atténué et obscurci qui, en une brève et soudaine résurrection, remontent volontiers se mettre à la surface, évoquant tout à la fois le jeune âge, le vieux Périgord, Salignac et Fénelon, la pauvre Ithaque de ses pères, le calme évêché de ses oncles à Sarlat, la belle Dordogne de son enfance à Saint-Julien et à Sainte-Mondane sur la rive gauche, à Aillac et à Vitrac sur la rive droite, Saint-Avit-Sénieur et Issigeac, le Quercy agreste et la vallée du Lot, la jolie Dronne de Saint-Abre, l'onduleuse Charente avec les beaux paysages limousins. Avant de fermer pour toujours les yeux à la lumière terrestre, il voulut donner place aux témoins dont la souvenance demeurait celle de vieux amis, une pensée de son cœur sensible et reconnaissant. Doucement et simplement, il s'endormit dans le Seigneur pour le grand repos, dans une immortelle espérance...

Une réelle affinité unissait le personnage et son biographe. Lamartine a été, comme dit Faguet, une sorte de Fénelon : poète distingué, grand seigneur, né éloquent, ayant en lui un charme dont il séduit les autres, avec un penchant secret au romanesque, au chimérique, à la vie contemporaine, un ami charmant de notre âme.

(1) Œuvres complètes publiées et inédites (Paris, chez l'auteur, 1863, in-8°), Tome XXXVI, Vies de quelques hommes illustres, p. 247 à 351.

III

L'ABBÉ LÉON DE BEAUMONT-GIBAUD (1665-1744)

Les malheurs, la disgrâce, l'injustice fortifient l'affection et le dévouement des vrais amis et des meilleurs cousins. Des neveux encore, par surcroît, si l'on songe à l'abbé de Beaumont, fils de Marie, qui était sœur consanguine de Fénelon. Ce *grand Pantà* cordial et gai, cher et unique, gentil et pieux, beau sire accort, a été la sincérité et la droiture mêmes : « le meilleur cœur qu'il y ait en ce monde, n'ayant jamais cessé d'être pour moi comme le meilleur fils pour son père ». Lettré et humaniste, il était une manière d'érudit, fêru de généalogie, d'archéologie et de numismatique. Notez que Fénelon l'employa comme sous-précepteur du duc de Bourgogne et qu'il fut vicaire-général, archidiacre à Cambrai et à Valenciennes.

Le 16 septembre 1704, l'abbé Ledieu, dernier secrétaire de Bossuet et chancelier de l'évêché de Meaux, vint à Cambrai rendre visite à Fénelon rentrant de tournée pastorale en compagnie de l'abbé de Beaumont, son neveu, qui ne le quittait jamais. Celui-ci, abbé très honnête, salua Ledieu avec embrassades aisées et démonstratives. Le prélat convia le visiteur au déjeuner de midi et au souper de 9 heures du soir. Ils se mirent quatorze à table et seize dans la soirée. Il y avait pour convives des aumôniers, secrétaires, visiteurs et invités. Fénelon bénit le repas, présida comme de raison, mit Ledieu à sa droite, tandis que Chantérac, le plus âgé de tous, siégeait à la gauche. Jeune, enjoué, Beaumont soutint la conversation avec entrain. Le menu, copieux et succulent, comprenait des potages, bon bœuf et bon mouton, entrées et ragoûts, grand rôti, du gibier, des fruits, poires, compotes, du bon vin rouge. Fénelon, maigre et pâle, doux et civil, modeste et même mortifié, triste et un peu froid, sans glands ni franges d'or, ne but que deux ou trois coups d'un petit vin blanc¹. Il fit à son voisin de droite les honneurs de la

(1) Notons également chez son compatriote Montaigne, cette préférence marquée pour le vin blanc.

maison, offrit de sa main ce qu'il y avait de plus délicat sur la table. Ledieu remerciait, chapeau à la main, et l'archevêque ne manquait pas d'ôter son couvre-chef, sans affectation ni exagération. Cette scène typique et gentille, qu'il nous plaît de reproduire, fait ressortir les manières plutôt solennelles et pontifiantes qui avaient cours au début du XVIII^e siècle; surtout elle atteste l'accueil charmant du grand seigneur.

Revenons au grand abbé *Panta*.

Né en 1665 au château de Gibaud, près Pons¹ (Charente-Inférieure ou Maritime), Léon de Beaumont Gibaud, dont les ancêtres sont fixés en Saintonge dès le XIII^e siècle, est fils de Henri de Beaumont et de Marie de Salignac de la Mothe Fénelon, sœur consanguine de Fénelon, issue de Pons de Fénelon et d'Isabeau d'Esparbès d'Aubeterre. Epousée le 23 février 1653, elle n'eut pas moins de quatorze enfants. L'abbé Léon est le fils cadet². En septembre 1689, à la même date que l'historien ecclésiastique et académicien Claude Fleury, il a été nommé sous-précepteur du duc de Bourgogne, ce petit-fils de Louis XIV, qui eut pour gouverneur le duc de Beauvilliers et pour précepteur Fénelon. Quand il perdit son poste à la Cour, le 2 juin 1698, l'abbé de Beaumont se trouva sans ressources et rejoignit son oncle à Cambrai.

Rapportons un trait de délicatesse, tout à l'honneur de l'abbé de Chantérac qui le suggéra. Lisons plutôt la lettre si généreuse que Gabriel de Chantérac écrivit à Fénelon, le 21 juillet. Elle est admirable de simplicité, de spontanéité, de désintéressement personnel :

« Je crois que l'abbé de Beaumont est actuellement auprès de vous, et par là je le trouve heureux; mais que je suis occupé des suites

(1) Gibaud ou Gibeau est un château de la commune du canton de Pons, arrondissement de Saintes.

La généalogie de la maison de Beaumont-Gibaud, dressée par Léon de Beaumont, a été continuée par Th. de Brémond d'Ars. Voir *Dictionnaire des familles du Poitou*, par Beauchet Filleau et de Chergé, 2^e éd., 1891, tome 1^{er}, p. 382.

(2) Frère de M^{me} de Chevry, qui se trouva souvent malade à Paris, rue de Tournon, et oncle du petit « Chevrotin » dont parle Fénelon.

qu'aura cette affaire par rapport à lui ! Permettez-moi, je vous supplie, Monseigneur, de vous faire faire attention que je suis titulaire du prieuré de Carennac et d'un canonicat de Cambrai; il mériterait assurément mieux que moi de posséder ces bénéfices. Oh ! que de bon cœur je l'en rendrais le maître, si vous le jugiez à propos, et je vous supplie de vouloir bien y penser devant Notre Seigneur ! J'espère toujours qu'Il vous protégera jusqu'à la fin, Lui qui est la vérité et la vie. Il n'y a que Lui seul qui vous puisse soutenir au milieu de tant de combats et de si rudes épreuves. Que j'ai de consolation de pouvoir prendre quelque part à vos peines et de m'attacher toujours plus fortement à vous pour le temps et pour l'éternité ! Car il me semble que c'est ainsi qu'on doit être uni devant Dieu ! »

Et, sensible à la proposition d'une âme si noble, le prélat répondit affectueusement au cher et dévoué correspondant Chantérac : « Votre zèle pour porter ma croix me l'adoucit beaucoup, mon cher abbé. Mais le prieuré de Carennac est en bonnes mains ! Je ne souhaite rien tant que votre conservation; je voudrais que vous eussiez Cambrai au lieu de Carennac. » Afin de ne désobliger personne, il désignera Beaumont pour grand vicaire de Cambrai et archidiacre de Valenciennes. Désormais, le neveu vivra près de l'oncle et le suivra partout. Il le quitte rarement pour voir à Paris, rue de Tournon, sa sœur malade (M^{me} de Chevry) ou se soigner lui-même à Bourbon l'Archambault (Allier).

Fénelon, qui se sent très malade à la fin de 1714, le rappelle avec instance dans le Cambrésis. Il adresse, le 6 décembre, au sujet d'une question de serviteurs, une lettre autographe scellée à la cire rouge représentant une tête d'empereur romain, et songe à lui envoyer jusqu'à Paris « la petite breline à quatre chevaux »¹. Beaumont revient le 4 janvier 1715, emmenant le marquis Gabriel-Jacques² et le médecin rouer-

(1) Cette lettre, acquise par F. Villepelet en 1886, se trouve aux Archives de la Dordogne.

(2) Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de la Mothe Fénelon, né le 25 juillet 1688, neveu et élève de l'archevêque, dont il reçut une centaine de lettres et dont il a publié en 1717 une édition du *Télémaque*, était fils de François et d'Elisabeth de Saint-Aulaire. Colonel d'infanterie en 1709, blessé en 1711, brigadier en 1719, ambassadeur en 1724, puis maréchal de camp et

gat Chirac, professeur à Montpellier. Fénelon revoit avec tendresse les deux neveux affectionnés qu'il nomme ses enfants. Il a hâte de les retrouver avant de mourir, sentant prochaine l'heure de Dieu. Et, trois jours plus tard, il s'éteint.

En 1716, Léon de Beaumont devint évêque de Saintes; Préconisé sur le siège de saint Eutrope, il se montra pendant vingt-huit années le modèle de son clergé et de son peuple¹. Il mourut plein de mérite et d'années, le 10 octobre 1744, dans son diocèse, âgé de 93 ans, ayant survécu près de trente ans à l'oncle archevêque. On l'inhuma le 12, dans l'église des Pères de la Mission.

Au tome second de son *Clergé de France* (1744), l'abbé Hugues du Tems a retracé les titres de M^{sr} de Beaumont comme suit :

« Nommé sous-précepteur du duc de Berri en 1693, puis doyen de Carennac, il fut désigné évêque de Saintes au commencement du mois de février 1716, sacré le 3 juillet 1718 par l'archevêque de Bordeaux. Il mourut le 10 octobre 1744, étant aussi prieur de Saint-Etienne de Mortaigne. Comme il avait hérité de la bibliothèque du célèbre Fénelon, son oncle, il la légua au séminaire de Saintes. »

Parmi les manuscrits de Léon de Beaumont, la Bibliothèque municipale de Saintes conserve une étude sur les titres de Rioux (de la maison de Didonne) et les *Preuves* de la maison de Beaumont, établie en Saintonge (trois volumes). On est redevable en grande partie à M^{sr} de Beaumont, assure le cardinal de Bausset, des manuscrits de Fénelon et du recueil des lettres autographes par lui écrites au duc de Bourgogne².

lieutenant-général, périt par boulet à Raucoux en 1746. De son mariage avec M^{lle} de Rosambo, il laissa un fils, François-Louis, lieutenant-général en 1762 et gouverneur de la Martinique.

(1) Chanoine Jos. Briand, *Histoire de l'Eglise santone et aunisienne*, 1848, tome III.

(2) Ajoutons que le marquis Adouin de Chantérac, arrière-neveu de l'abbé Gabriel de Chantérac, né en 1812 au Mas-de-Montet, commune de Chassigne,

Les choix de Fénelon pour la désignation de ses vicaires généraux se révélèrent excellents : ils n'auraient pu être meilleurs. S'il eut égard, d'abord, à une amitié de jeunesse et à une camaraderie d'études sur les mêmes bancs, il semble qu'il rénova ensuite ses liens de cousin et de neveu à une compagnie qui lui restait chère. Au grand profit de l'archi-épiscopat cambrésien, il recruta de la sorte un groupement de sélection. Des temps malheureux allaient surgir, que bouleverseraient l'invasion et les hostilités de la guerre, les plus horribles scènes, les ruines fumantes, la dureté de l'hiver de 1709, l'adversité publique de la fin du règne de Louis XIV et de la France si effroyablement éprouvée. Le fin psychologue n'avait pu assurément pressentir toutes les misères de son diocèse, mais il connaissait bien la bonté et la fidélité, les qualités essentielles de ses précieux appuis. Ce prétendu rêveur et chimérique esprit avait sagement auguré l'atmosphère salubre d'un tel milieu biblique et patriarcal, le rayonnement chaleureux qui émanait d'une cordialité évangélique et fraternelle. A ce petit groupe exemplaire il prouva sa confiance, son estime et son affection.

De leur côté, les acolytes avec bonheur s'efforcèrent à l'œuvre devenue la leur. Généreusement, ils s'associèrent à la gloire pure de l'illustre écrivain et à sa bienfaisance d'archevêque. Aucun dissentiment ne les effleura, aucun nuage ni aucune ombre ne s'interposèrent, rien jamais n'atténua une tendresse mutuelle, souriante et sûre. Même ils subirent la disgrâce du grand homme et partagèrent son injuste sort. Les meilleurs rapports toujours les rattachèrent au Maître. Une même empreinte chez tous a fait saillie. A l'image ou, pour mieux dire, à l'unisson de Fénelon, Langeron, Chantérac et Beaumont constituent des physionomies affables, édifiantes attirantes. Ce n'est qu'après effort qu'on cesse de les regarder, ensemble ou séparément. Entre leurs âmes de

près Ribérac, devait réunir une précieuse collection d'éditions féneloniennes et publier de bons travaux bibliophiliques sur l'archevêque de Cambrai. — *Bibliographie générale du Périgord*, par A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et F. Villepelet, I, 289, 298 et s. ; II, 87.

gentilshommes et de prêtres, il y a comme une analogie de grâce accorte, une frappante ressemblance de caractère, de cœur et d'esprit, un *air* d'intimité, de famille et de parenté, une harmonie vraie, une exquise douceur d'âme.

Saluons le trio qui, sous l'impulsion de son chef, gouverna quinze ou vingt ans l'archidiocèse de Cambrai avec tant de droiture et d'onction, avec le sentiment du devoir le plus haut, du zèle le moins peccable, de la sympathie la plus effective, du dévouement le plus empressé. L'aurole dont est paré l'éminent prélat, peut encercler aussi de lumière ses dignes et vaillants coopérateurs, ses délicats et délicieux collaborateurs¹. La province de Cambrésis, bien mieux que la ville de Salente, capitale imaginaire du roi Idoménée, réalisa et concrétisa un centre Fénelonien, une réunion de choix, une véritable élite.

Joseph DURIEUX.

(1) Les lecteurs voudront bien se reporter à Albert Delplanque : *Fénelon et ses amis*, 1910. [Le chevalier Destouches, les ducs de Bourgogne, Beauvilliers et Chevreuse, le vidame d'Amiens, le marquis G. J. de Fénelon, les abbés de Beaumont, de Langeron et de Chantérac].

Nous avons fait paraître dans le Bulletin S. H. A. P. une brève note sur Fénelon archevêque; et dans la revue d'A. Chuquet, *Feuilles d'histoire du xvii^e au xxi^e siècle*, plusieurs lettres partiellement inédites de Fénelon, d'après les documents autographes des Archives de la Guerre.

A PROPOS DES ÉLECTIONS DE 1817
EN DORDOGNE

En l'an de grâce 1817, maître D..., notaire royal à Saint-Saud, venait d'être nommé électeur à la Chambre des Députés, qui se renouvelait annuellement par cinquième. Il avait tout juste 30 ans et payait plus de 300 francs de contributions directes, comme l'exigeait la Charte. Ce matin du 12 septembre, il examinait une feuille de papier blanc de 27^{cm} sur 19, sur laquelle on pouvait lire au milieu d'un encadrement noir à palmettes blanches : *Carte d'Electeur, ou Extrait de la Liste des Membres du Collège Electoral du dépt de la Dordogne.*

Noms : D..., fils aîné. Qualifications : notaire. Lieu du domicile politique : commune : Saint-Saud. Arrondissement : Nontron. N° de la Section. Désignation de l'édifice où la section doit se tenir : section n° 1, salle de l'ancienne sous-préfecture, hôtel de la Mairie. N° de l'inscription sur la liste de la section : 203. Pour extrait conforme : A Périgueux, le 10 7^{bre} 1817. Le Préfet de la Dordogne, Bellisle.

(Imprimerie de J. Danède).

Puis le notaire lut une feuille double de même format qui émanait de la Préfecture de la Dordogne et portait la date du 6 septembre 1817. Elle était adressée à MM. les membres du Collège électoral de la Dordogne, et M. Bellisle, le préfet, y disait notamment :

« En vertu de la loi du 5 février dernier, qui sert de développement à l'article 40 de la Charte, vous faites partie du Collège électoral du département de la Dordogne, que le Roi, par son ordonnance du 20 août dernier, a convoqué à Périgueux, pour le 20 septembre courant. Le droit honorable que vous confère notre nouvelle législation électorale, vous impose un devoir, dont vous sentez, j'en suis persuadé,

toute l'importance, et que vous vous empresserez de remplir : c'est l'obligation de vous rendre exactement aux élections... »

Il ajoutait en post-scriptum : « Le Préfet s'empresse de prévenir MM. les Electeurs que les mesures ont été prises par les autorités locales pour qu'ils puissent tous être logés d'une manière convenable pendant leur séjour à Périgueux. »

Mais ce qui intéressa davantage le notaire, ce fut la profession de foi de M. Maine de Biran, le célèbre philosophe dont Royer-Collard disait, en faisant allusion à lui-même, à Ampère, à Guizot, à Victor Cousin : « Il est notre maître à tous ». Cette feuille double fut distribuée le jour même des élections. Elle était ainsi conçue :

Périgueux, le 20 septembre 1817.

A MM. les Electeurs du département de la Dordogne.

Messieurs,

Honoré d'une nouvelle marque de la confiance du Roi, je viens, au nom de Sa Majesté, et pour la seconde fois dans l'intervalle d'une année, présider le Collège Electoral de ce département.

S'il faut chercher dans les souvenirs du passé des leçons ou des exemples propres à éclairer ou à améliorer le présent, c'est lorsque ce présent ressemble au passé; lorsqu'il s'agit, non de répéter des expériences anciennes, mais d'en commencer de nouvelles; lorsqu'enfin les souvenirs même ne peuvent entraîner dans aucune illusion dangereuse, en reproduisant des idées, des sentiments, des espérances ou des vœux qu'un autre ordre de choses ne comporte plus.

En ouvrant une nouvelle ère pour les Collèges Electoraux, la loi du 5 février n'a pu rien changer aux devoirs des Electeurs; mais elle ajoute encore à l'importance et à la gravité de leurs opérations. A mesure qu'elle étend le cercle des intérêts nationaux, elle resserre celui des intérêts privés, affaiblit l'ascendant des passions personnelles, déconcerte l'intrigue et ôte à l'esprit de parti ses premiers mobiles d'activité.

Si, auparavant, les opérations électorales pouvaient être traduites au tribunal de l'opinion publique, qui les jugeait en dernier ressort, cet appel devient impossible aujourd'hui; car l'opinion ne sera plus représentée, interprétée, mais immédiatement exprimée par ses organes propres, par tous les citoyens capables, appelés par la Charte à concourir à l'élection des députés.

Cette expression de la volonté générale sera ici, Messieurs, n'en

doutons pas, celle de la justice, de la raison même dégagée de l'influence des passions ou des préventions Individuelles.

S'il pouvait en être autrement; si dans un collège, qui est comme l'extrait fidèle de la société tout entière, la raison, l'amour du bien public, le besoin d'ordre, de repos, de stabilité, et, par suite, l'attachement au souverain légitime, qui seul nous garantit tous ces biens, ne formaient pas un vœu général, un sentiment commun; alors, disons-le avec douleur, il faudrait désespérer du salut de la patrie!...

De là aussi ce pronostic funeste, accrédité par la malveillance, ces craintes affectées et peut-être ces espérances coupables qui s'attachent à la réunion actuelle des Collèges Electoraux. En ce moment même, Messieurs, l'Europe tient les yeux ouverts sur vos opérations, et leurs résultats peuvent irrévocablement fixer nos destinées.

Mais plus ces résultats sont graves, plus nous trouvons dans l'organisation même des Collèges de sujets d'espérance et de motifs de sécurité.

Qu'y aurait-il à craindre, en effet, ou plutôt que n'y a-t-il pas à espérer d'une réunion aussi nombreuse de propriétaires, de citoyens éclairés exerçant les professions les plus honorables ou les plus utiles de la société, étrangers à l'intrigue, en méfiance contre toutes les passions qui troublent l'ordre des sociétés, contre tout ce qui pourrait altérer ce repos précieux dont ils jouissent et qu'ils ne veulent plus compromettre ?

Comment douter qu'une telle assemblée n'oppose sans cesse à tous les moyens employés pour l'agiter ou la séduire, la franchise et la fermeté de bonnes intentions; à toutes les exagérations passionnées, une modération, un calme imperturbable; aux attaques qui pourraient être dirigées contre le gouvernement légitime, toute l'énergie et la force d'un sentiment commun à la France entière, *qui veut son Roi*, comme elle veut la fin des révolutions; comme elle veut le bonheur même inséparable de cette auguste famille, qui fit pendant tant de siècles la prospérité et la gloire de notre Patrie.

Il sentait toute la force et l'intimité de ce lien, le Roi, père des Français, lorsqu'il résolut de proposer aux chambres la loi qui nous réunit aujourd'hui.

Loi vraiment nationale, puisqu'elle unit plus intimement encore la nation à son souverain, en complétant la Charte, et en ajoutant à ce premier bienfait toute la garantie de l'avenir.

Cette garantie, Messieurs, entière de la part du Monarque, appelle une garantie réciproque de la part de la Nation, et c'est aux Collèges Electoraux, c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de la donner, en

répondant à la noble confiance du Roi, en justifiant toutes les espérances de la Patrie.

Cette confiance ne sera pas trompée, acceptons-en l'heureux augure, inspiré par le cœur du meilleur des Rois. Ah ! il en est bien sûr, le digne fils d'Henri IV, et il a puisé cette conviction dans un sentiment de famille, là où il y aura le plus de Français réunis, là il comptera toujours le plus d'enfans, le plus de vrais amis... Et malheur à nous, malheur à la France, si l'amour du Roi était l'attribut exclusif d'une seule classe de la société.

Non, quoiqu'on en ait dit, et malgré tous les sinistres présages, il n'arrivera pas que du concours le plus nombreux de sentimens, de vœux, de besoins tous dirigés vers le trône, il sorte des choix ennemis du trône, opposés aux intérêts de la monarchie légitime.

N'en doutons plus; une assemblée où domine un véritable patriotisme inséparable du dévouement au Roi, à son gouvernement et aux institutions qu'il a données, saura repousser tous les partis, sous quelques bannières qu'ils se présentent, soit qu'ils menacent la légitimité, en nous préparant des révolutions nouvelles, soit qu'ils attaquent les bases de notre monarchie constitutionnelle et l'autorité royale, même jusques dans sa source en contrariant les vœux les plus chers du Souverain, en dénaturant ou calomniant ses intentions les plus bienfaisantes, en semant partout les soupçons, les haines, et tous ces germes de discorde civile auxquelles s'attachent encore les cruelles, les affreuses espérances de nos ennemis.

Un préservatif assuré contre les dangers que nous suscitent encore tant de passions ennemies se trouvera, Messieurs, dans votre sagesse, dans le bon esprit qui va diriger les opérations des Collèges Electoraux.

Le sentiment juste que vous avez de vos devoirs, de vos droits et de vos intérêts, inspire la plus entière confiance dans la bonté des choix que vous allez faire.

Il est surtout, Messieurs, il est une pensée grave, qui ne peut manquer d'être présente à tous les esprits dans le cours de vos opérations, et doit suffire pour réunir les suffrages dans une ligne également éloignée de toutes les exagérations, dans la ligne du salut public. C'est que la sagesse, la raison, la modération de principes et de caractère, l'union la plus intime au monarque légitime, sont les seuls moyens qui puissent assurer notre repos, notre bonheur, notre existence même, en fermant avec le tems et l'aide de Dieu toutes les plaies de la patrie.

Le Président du Collège électoral du département de la Dordogne, BIRAN-MAINE.

Le 21 septembre, de Périgueux, Maine de Biran annonçait ainsi le résultat des élections à son ami M. Lainé, ministre de l'Intérieur (qui fut son exécuteur testamentaire) :

« Je m'empresse de vous informer, mon cher ami, du bon succès de notre premier scrutin. Le premier tour a donné une majorité considérable à trois de nos candidats. J'ai eu cent voix au-dessus de la majorité absolue. MM. de Verneilh et de Laval m'ont suivi de près. Le quatrième, M. de Mallet, a succombé et reste fort en arrière. M. Meynard a approché la majorité et celui qui a obtenu le plus de voix après est un nommé Harban-Langlade, maire actuel d'Excideuil, qui a eu aussi le malheur de siéger à la Chambre des Représentants. Je crains beaucoup qu'il ne l'emporte à la prochaine séance.

» Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il n'en soit pas ainsi. Je ne voudrais pas pour toute chose au monde que notre députation eut une couleur de champ de mai si prononcée, quoiqu'au vrai les hommes qui la portent en vaillent bien d'autres qui crient si fort. Nous allons, demain, réunir tous nos efforts pour M. de Malet, mais c'est déjà beaucoup de tenir trois députés sur quatre. L'épreuve est faite en faveur de la loi, dans le pays le plus difficile et au milieu de tous les obstacles. C'est donc un compliment à faire d'abord à vous, comme à l'auteur principal de la loi. Nous devons beaucoup à M. Pépin de Bellisle ; il est impossible d'être plus dévoué à la cause et de mieux entendre son affaire. Je ne crois pas que vous ayés beaucoup de préfets de cette force. Je vous envoie ci-joint quelques exemplaires de mon discours aux électeurs. Le triomphe de cette année est heureux ; je m'en réjouis et je sens que ma joie n'est pas celle de la personnalité. Je me la reprocherais, si elle tenait de l'égoïsme ou de la passion. Il y aurait bien des petits détails à vous donner sur les manèges des ultras, sur leurs propos et leurs pamphlets, dont un imprimé est dirigé contre moi personnellement... Mais je ne veux pas vous entretenir de ces misères, le résultat est bon et marque bien l'opinion publique, cela nous suffit.

» M. de Bellisle écrit au ministère de la police ; nous faisons nos lettres en même tems et au même bureau : vous saurés ainsi pourquoi le préfet ne vous écrit pas par ce courrier, et M. Decazes saura pourquoi je ne lui écris pas.

» Adieu, cher bon ministre, tout à vous de cœur.

» MAINE DE BIRAN »¹.

(1) Extrait des archives de la ville de Bergerac, fonds Faugère).

Maine de Biran, réélu en 1817, ne cessa de représenter la Dordogne au Parlement jusqu'à sa mort, survenue au mois de juillet 1824. Mais toutes les élections ne lui furent pas aussi favorables que celles de 1817. En 1822, il faillit échouer, et, en 1824, il ne passa qu'à trois voix. Le notaire de Saint-Saud et plusieurs de ses collègues avaient-ils cessé de voter pour lui ?

Alice MILLET-LACOMBE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXIX

	Pages.
Membres de la Société morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.....	5
Liste des membres.....	6
Sociétés correspondantes.....	38
Séance mensuelle du jeudi 4 décembre 1941.....	41
— — 8 janvier 1942.....	46
— — 5 février.....	81
— — 5 mars.....	86
— — 2 avril.....	153
— — 7 mai.....	158
Assemblée générale du jeudi 4 juin.....	217
Séance mensuelle du jeudi 2 juillet.....	223
— — 6 août.....	281
— — 3 septembre.....	286
— — 1 ^{er} octobre.....	341
— — 5 novembre.....	346
Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 1941 (Ch. AUBLANT).....	90
Les Duchesne de Montréal (D ^r Ch. LAFON).... 52, 111,	177
Les églises de Nontron (Franck DELAGE).....	61
Les sarcophages-tombeaux d'Auberoche (M. SECONDAT) ..	95
La fin tragique du marquis des Bories (J. DURIEUX)	122
La vie paysanne avant la Révolution dans la Double du Périgord (G. LIVET).....	126
La Glacière (Ch. AUBLANT).....	136
Résumé analytique des délibérations du Conseil per- manent des communes de Périgueux, du 30 juillet	

1789 au 16 mars 1790 (<i>suite</i>) (R. FOURNIER DE LAURIÈRE).....	139, 194, 244, 324
Orfèvres et orfèvreries du Périgord (Chanoine J. ROUX)..	164
Jean Orfaure, curé de Saint-Silain (H. CORNEILLE).....	184
Visages périgourds (J. DURIEUX).....	201
Fouilles exécutées à Chancelade (Y. DUTHEIL).....	227
Contribution à l'étude de certains moulins à papier aux xvi ^e et xvii ^e siècles (E. DUSOLIER)	229, 305
Rôle de la taille de la paroisse de Faye en 1666 (Ch. AUBLANT).....	240
L'enseignement populaire avant et pendant la Révolution dans le Ribéracois (A. DUBUT)	257
Les cloches de Monpazier (D ^r L'HONNEUR).....	272
Station préhistorique de Pech-de-Bourre (D. PEYRONY)...	289
La législation des fouilles (Franck DELAGE).....	298
Le tabac et la vicomté de Turenne (H. CORNEILLE).....	318
Trois dolmens (M. SECONDAT).....	352
Fénelon à Cambrai et ses grands vicaires (J. DURIEUX)...	359
A propos des élections de 1817 en Dordogne (M ^{lle} A. MILLET-LACOMBE).....	382

BIBLIOGRAPHIE

<i>Choses et Gens du Périgord</i> , par J. Maubourguet (Géraud LAVERGNE).....	149
--	-----

VARIA

Vol fait dans une hôtellerie de Bordeaux à un chanoine de La Roche-Beaucourt (1727) (E. DUSOLIER).....	72
Plaintes d'habitants de Festalemps au sujet du ravitaille- ment (A. DUBUT).....	74
Lettre de Morteyrol (Ch. AUBLANT)	275
Liste des immeubles classés parmi les monuments histo- riques.....	278
Liste des monuments et des sites classés ou inscrits à l'inventaire.....	335

NÉCROLOGIE

Pierre Tauziac (D ^r STÉPHEN-CHAUVET).....	75
Robert Benoît (A. de LACROUSILLE).....	78
Emile-Adolphe Darpeix (R. DUCONGÉ).....	151
L'abbé André Saint-Martin (J. DURIEUX).....	209
Henri de Montardy (C. PRIEUR).....	212
Roger Fournier de Laurière (Chanoine J. ROUX).....	213

ILLUSTRATIONS

Panneau de la grotte de Gabillou	44
Possessions des Duchesne de Montréal (carte)	53
La région d'Auberoche-Fanlac (cartes).....	96, 105
Cachet de l'inspecteur de la régie Cantat.....	157
Grotte à Chancelade (plan).....	227
Grotte de Pech-de-Bourre (plans et industries) 290, 292, 294, 296	
Dolmens de Bonarme et de Siorac.....	354
Dolmen de La Faye.....	357

ERRATA

P. 160, 33^e ligne, lire *Monpazier* et non *Montagrier*.

P. 165, 12^e ligne, lire *Un Hélie de Barnabé avait été* au lieu de *Il fut*.

P. 217, 4^e ligne, lire *4 juin* et non *14 juin*.

P. 230, 16^e ligne, lire *audit de la Salle* et non *audit de Lacroix*.

INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

A

Adhémar de Neuville, évêque de Périgueux, 47, 49.

Agonac. Eglise, 154, 278. — 253, 330.

Aguerre (Jean-Louis), 286.

Aigueparse, commune de Fontenilles, 278.

Ajat, 278, 335.

Albret (cardinal d'). Charte, 348 s.

Alesme (famille d'), 57, 58.

Alexandre (famille), 344.

Allemans. Ecole, 261, 262. — 310, 335.

Andrivaux, commune de Beauronne. Reliquaire, 173 s.

Angoumois. Moulins à papier, 229 s., 305 s.

Antiquités de Vésone, 275 s.

Antonne, 143, 145, 339.

Argouges (M^{sr} d'), évêque de Périgueux, 48.

Atur, 278.

Auberoche, commune de Fanlac. Sarcophages, 51, 95 s. — Château, 95 s., 109.

Auberoche, commune du Change. Chapelle, 335.

Aubeterre, Charente, 235, 236, 237, 238, 239, 305, 307, 311, 312.

Aubisse (Eugène). Mégalithe, 162.

Aublant (Charles). Compte de gestion, 84, 90 s. — La Glacière, 136 s. — Mausolée de Jean d'Asside, 156. — Sceau, 157. — La taille à Faye, 220, 240. — Grotte de Sourzac, 224. — Lettre de Morteyrol, 275. — Lettres, 284, 287. — Saint-Martin-le-Pin, 346. — Don à la bibliothèque, 346. — Les Roches de Goudaud, 350. — 88.

Aubusson (Catherine d'), 54 s., 111 s., 181. — Famille, 111 s.

Augustin de Trivulce, évêque de Périgueux, 47.

B

Badeix (prieuré de), commune de Saint-Estephe, 337.

Bannes (château de), commune de Beaumont-du-Périgord, 335.

Bardet (Jean), papetier, 309.

Bardou. Seigneurie, 111.

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

Barnabé (famille), orfèvres à Périgueux, 165 s., 169, 172.

Barnier (Odette), 223.

Barrière, à Villamblard. Marquise de, 113, 117, 181 s.

Barrière (Pierre), 81.

Bassillac. Les Roches de Goudaud, 349 s.

Bassuet (André), papetier, 310. — (Léobon), papetier, 235 s.

Bauzens, commune d'Ajat. Eglise, 278.

Beaumont-du-Périgord, 278, 335.

Beaumont-Gibaud (abbé de), vicaire général de Fénelon, évêque de Saintes, 376 s.

Beauregard, commune de Beauregard-et-Bassac. Seigneurie, 55, 111 s., 180, 182.

Beauronne, 330.

Bélingard (Georges). Don à la bibliothèque, 42.

Belvès, 278.

† *Benoît* (Robert). Décès, 46. — Nécrologie, 78 s., 154.

Benoist (Pierre). Sceau trouvé à Bonneville, 347 s.

Berbiguières. Colombaire, 42, 154 s.

Bergerac. Repaire de Naillac, 111. — Séjour de Sully, 161. — Orfèvres, 166, 167, 176. — 245, 253.

Berthelot (Camille), 341, 346.

Bertric-Burée. Ecoles, 261, 263.

Besse, 278.

Beylot (famille), orfèvres à Périgueux, 167.

Beynac, et ses seigneurs, 225. — 278, 335.

Bibliothèque, 41 s., 46 s., 82, 86, 88, 89, 153 s., 157, 158, 163, 217 s., 223, 225, 281 s., 283, 286, 287, 346 s., 350.

Biras, 329.

Biron. Château, 87, 278, 335.

† *Blondel* (Colonel). Décès, 153.

Bonhore (famille de), 223, 224.

Bonnier (Général), 207 s. — Lieutenant-colonel, 207.

Bordeaux. Vol, 72 s. — Marchands papetiers, 230 s., 305 s. — Commerce par mer, 316 s.

Born, commune de Blis-et-Born. Curé, 186.

Bouillon (duc de), 318 s.

Bourdeille (Jeanne de), 171 s. — Elie de, évêque de Périgueux, voir Elie.

Bourdeilles, 141, 147, 196, 252, 278, 326, 331, 338, 340. — Marques postales, 284 s.

† *Bourdeillette* (Adolphe). Décès, 153.

Bourg-des-Maisons, 262, 278.

Bourg-du-Bost. Ecole, 261, 262. — 332.

Bourges (Louis), 157.

Bourguignon (Denis), papetier, 237, 238.

Bouteilles. Ecole, 261, 263.
Boyson (Alain de), 217.
Brachet-Montozon (famille),
orfèvres à Périgueux, 167.
Brantôme. Trésor de l'abbaye,
173. — 141, 278, 327, 328, 335,
339.
Breuil (Abbé), 41.
Breuilh. Château et seigneurie,
55, 113, 180, 181 s.
Briquet (E.), 41.
Brothier (famille), orfèvres à
Périgueux, 166.
† *Brou de Laurière* (René de).
Décès, 46.
Bugeaud, 156, 158.
Bussières-Badil, 278.

C

Cadouin, 278, 335.
Capdrot. Chapitre, 87.
Carlux, 278, 335.
Carsac-de-Carlux. Eglise, 49,
278.
Carsac-de-Villefranche, 278.
Caumont (Anne de), 283.
Caussade (château de), com-
mune de Trélissac, 337.
Celles. Ecole, 261, 262. — 145.
Cénac, 278.
Cendrieux, 335.
Cercles, 262, 278.
Chamouleau (Antoine), pape-
tier, 305, 306.

Champagnac-de-Bélaïr, 141.
Champagne-et-Fontaine. Mou-
lin à papier, 230. — Ecoles, 262,
263.
Champarnaud (André), 154.
Chancelade. Trésor de l'ab-
baye, 173. — Fouilles, 227 s. —
Sceau de l'abbaye, 286, — 278,
338.
Chantérac. Ecole, 262, 263. —
278, 363 s.
Chantérac (abbé de), vicaire
général de Fénelon, 363 s.
Chapdeuil. Ecole, 261, 262.
Chassaignes. Ecole, 261, 262,
269.
Château-l'Evêque, 47 s, 335.
Chaumette (abbé). Monuments
mégolithiques, 287. — Sceau de
Chancelade, 286. — Sarcophages
de Paussac, 287.
Chanzures, commune de Saint-
Paul-Lizonne. Moulin à papier,
232 s.
Chenaud. Ecole, 261, 263.
Cherval, 278.
Cherveix-Cubas, 335.
Chourgnac-d'Ans, 145.
Clides (Simon de), papetier,
232 s.
Cocula (Paul), 48, 51, 84, 88.
Comarque, commune de Si-
reuil, 337, 338. — Jean de, sei-
gneur de Sigoniac, 220.
Combéranche-et-Epeluche, 261,
262.

- † *Conil* (André). Décès, 158.
† *Conil* (Auguste). Décès, 223.
— 42.
Coq (Robert). Don à la bibliothèque, 42.
Corneille (Hippolyte). Jean Orfaure, curé de Saint-Silain, 184 s. — Archiviste municipal de Périgueux, 218. — Le tabac et la vicomté de Turenne, 318 s. — Don à la bibliothèque, 350. — Rationnement à Périgueux en l'an III, 350 s. — 43, 220.
Coulaures, 335.
Coulouneix, 278.
Courtault (Pierre), papetier, 307.
Couprat-Desvergues (Roger). Don à la bibliothèque, 287.
Couze-Saint-Front. Moulin à papier, 314 s. — 339.
Creysnac. Ecole, 261, 262.
† *Cubélier de Beynac* (L.). Décès, 346.
Cubjac, 141, 147, 195.
Cumond, commune de Saint-Antoine-Cumond. Ecole, 261, 263. — 278.

D

- † *Darpeix* (A.). Décès, 46, 158.
— Nécrologie, 151 s.
Delage (Franck). Eglises de Nontron, 61 s. — Les fouilles de Hauser au Moustier, 83. — Don à la bibliothèque, 157. — Ordonnance de l'évêque de Li-

moges contre le Jansénisme, 219. — Législation des fouilles, 282, 298 s.

Denoux de Saint-Marc (Henry), 154.

Desbarats (M^{lle}), Don à la bibliothèque, 283. — Anne de Caumont, 283.

Deschamps (M^{me} Honorine). Don à la bibliothèque, 46, 82.

Deshoulières (M.). Don à la bibliothèque, 282.

Devillard (Dr), 84.

Dollé (Louis). L'église Saint-Martin-de-Limeuil, 50.

Domme. Ses seigneurs, 225. — 278, 340.

Double (La). Vie paysanne avant la Révolution, 126 s.

Douzillac, 326.

Dronne (La), rivière. Moulin à papier, 310 s.

Dubut (Annet). Le ravitaillement à Festalemps en l'an II, 74. — En Ribéracois pendant la Révolution, 82. — Le Comité provisoire de Ribérac en 1789, 87. — Prix Magne, 218, 223. — Enseignement populaire en Ribéracois, 257 s. — 50.

Duchesne de Montréal (Les), lieutenants généraux de la sénéschaussée de Périgueux et juges mages du Périgord, 52 s., 111 s., 177 s.

† *Du Cheyron du Pavillon* (comte Hugues), mort au champ d'honneur, 153.

Ducongé (R.). Emile-Adolphe Darpeix, 151 s.

Du Plessis d'Argentré (M^{sr}), évêque de Limoges, 64 s.

Dupuy (famille), orfèvres à Périgueux, 166, 174.

Duras (duchesse de), 88.

Durieux (Joseph). La fin tragique du marquis des Bories, 122 s. — Sully en Périgord, 159 s. — Visages périgourdiens, 201 s. — L'abbé Saint-Martin, 209. — Fénelon à Cambrai, 219, 359 s. — Lettres, 282. — Iconographie de Fénelon, 341 s. — 347.

Durouchail, graveur, 204 s.

Dusolier (E.). Vol fait dans une hôtellerie de Bordeaux à un chanoine de La Rochebeaucourt, 72 s. — Inventaires de boutiques à Ribérac, 83. — Moulins à papier, 229 s., 305 s. — 345.

Dussac, 335.

Dutheil (Yves). Fouilles à Chancelade, 227 s.

E F

Elie de Bourdeille, évêque de Périgueux, 168, 169, 171.

Estissac (Geoffroy de), évêque de Maillezais et abbé de Cadouin, 220.

Excideuil, 335.

Fages, commune de Saint-Cyprien. Château, 51, 155, 337.

Falguières (Joseph), 223.

Fanlac. Eglise et croix, 87.

Faure (Adrien), s' de La Rondie, 177 s. — Dominique, seigneur d'Excideuil, 177 s.

Faye, commune de Ribérac. Rôle de la Taille, 220, 240 s. — 261.

Fayrac (château de), commune de Castelnaud-et-Fayrac, 335.

Fénelon (château de), commune de Sainte-Mondane, 337.

Fénelon. L'évêque de Cambrai et ses Grands Vicaires, 219, 359 s. — Ses portraits, 220 s., 341 s.

Festalemps. Ravitaillement en l'an II, 74. — 261, 263.

† *Fonfroide de Lafon* (Maurice). Décès, 223.

Fossemagne, 197.

Fouilles (législation des), 81, 282, 283, 298 s.

Foulques de Bonneval, évêque de Périgueux, 47.

† *Fourgeaud* (Antoine). Décès, 86.

Fournier de Laurière (M^{me}), 281.

† *Fournier de Laurière* (René). Résumé analytique des délibérations du conseil permanent des communes de Périgueux, 139 s., 194 s., 244 s., 324 s. — Nécrologie, 213 s. — Décès, 217.

Foursac (Léonard), papetier, 232.

Frapin (Joseph), 87.

Front (saint). Tombeau, 159. — Reliques et châsse, 168 s.

G H I J

Gabillou (grotte de), commune de Sourzac, 43, 48, 338.

† *Gassian* (André). Décès, 41.

Gaugeac. La paroisse, 87 s.

† *Gaujon* (Jean). Décès, 341.

Gendre (Charles), orfèvre à Bergerac, 167.

Glory (Abbé). Grotte de Sourzac, 224. — 281, 286.

Gourinal, orfèvre de Périgueux, 166.

Goûts-Rossignols. Ecoles, 261, 262, 268.

Grand-Brassac. Ecole, 261, 262. — 143, 145, 278, 340.

Grange-d'Ans, 145.

Granger (Albert), 158.

Grignols, 144, 248, 330, 335.

Grille (famille), orfèvres à Périgueux, 166.

Grossoles de Flammarens (M^{sr} de), évêque de Périgueux. 47, 48.

Guillaume de La Garde, évêque de Périgueux, 49.

Hautefort, 278, 335, 340. — Comte de, 161 s. — Marie-Thérèse de, 54 s., 177.

Issigeac, 335.

Jean de Réveillon, évêque de Sarlat, 49.

Jourdes (Louis), 223.

Juillard (Arnaud), papetier, 309. — Etienne, papetier, 231.

— Mathurin, papetier, 305, 306.

— Merlin, papetier, 316. — Pierre, papetier, 231, 232. — Samuel, papetier, 307 s., 312.

Jumilhac, 329.

L

La Barde, commune de Saint-Paul-Lizonne. Moulin à papier, 236.

La Bermondie (famille de), 96 s., 109 s.

La Brune, commune de Nanteuil. Moulin à papier, 314.

Lacape (Henri). Don à la bibliothèque, 47.

La Cassagne, 278, 335, 340.

La Chapelle-Faucher, 335.

La Chapelle-Montabourlet. Ecoles, 262, 263.

Lacharmie (M. de), 143, 247, 250, 253, 324, 325, 330, 333.

Lacroix (Pierre de), papetier, 230.

† *La Croix de Saint-Cyprien* (Charles de). Décès, 41.

La Crupte (famille de), 349, 364 s.

Lacrouille (A. de). Robert Benoit, 78 s.

Ladouze, 335.

La Faugère, commune de Saint-Séverin. Moulin à papier, 305 s.

Lafayette (M^{sr} de), évêque de Limoges. Ordonnance contre le Jansénisme, 219.

Lafoñ (Dr). Les Duchesne de Montréal, 52 s., 111 s., 177 s., 281. — Portraits de Fénelon, 220 s., 342 s. — Don à la bibliothèque, 281. — Marques postales, 284 s.

Lagarde (Guy de). Livre-Journal, 189.

La Gaubertie, commune de Saint-Martin-des-Combes, 116.

La Gonterie-Boulouneix, 338.

La Jemaye. Cahier de doléances, 126, 127 s. — Ecole, 263.

Lalinde, 187.

Lambert (marquise de), 201 s.

Lambrette, commune de Bonnes, Charente. Moulin à papier, 312.

Langeron (abbé de), vicaire général de Fénelon, 361 s.

Lanquais. Château, 48, 335. — Temple, 335.

La Palurie, sur la Lizonne. Moulin à papier, 239.

La Rivière, commune d'Allermans. Moulins à papier et à blé, 310 s.

Laroche (Dr). Don à la bibliothèque, 47.

La Rochebeaucourt. Chanoine de la Collégiale, 72 s. — 329.

La Roche-Chalais. Ecole, 261, 263.

La Roque (château de), commune de Meyrals, 336.

La Roque (comte de), 140, 145, 247, 251, 325, 331, 333.

La Roque-Saint-Christophe, commune de Peyzac-le-Moustier, 339, 349.

Lascaux (grotte de), commune de Montignac-sur-Vézère, 42, 43, 157, 338.

La Tour (Pierre de), seigneur de La Tour-Blanche, 88, 155.

La Tour-Blanche. Ecole, 261, 262, 270. — 279.

Laval (Gaston), 281.

Lavergne (Géraud). Mission de Jean de Réveillon, 49. — Guillaume de La Garde, 49. — La duchesse de Duras, 88. — *Choses et Gens du Périgord* (comptendu), 149 s. — Le comte d'Hautefort, 161. — Extraits du Cartulaire des comtes de Toulouse, 224 s. — 81.

Laxion de Puyguilhem (marquise de), 321 s.

Le Boux (M^{se}), évêque de Périgueux, 48.

Le Bugue, 147.

Le Change, 247, 325, 328, 335.

Le Forsat, commune de Saint-Séverin. Moulin à papier, 307.

Léguillac-de-Cercles, 335.

Le Marchais, commune de Saint-Séverin, Charente. Moulin à papier, 238, 305.

Le Moustier, commune de Peyzac-le-Moustier. Fouilles de Hauser, 83.

Lempzours, 279.

Le Petit-Change, commune de Bassillac, Repaire, 55, 114 s., 182.

L'Épine, en Angoumois. Moulin à papier, 307 s.

Lescure (Charles), 46.

Les Dexmiers, sur la Lizonne. Moulin à papier, 239.

Les Eyzies. Monuments classés, 279, 335, 338, 339.

Les Graulges, 279.

Les Milandes (château de), commune de Castelnaud-et-Fayrac, 335.

Leteiller (Jean), orfèvre à Bergerac, 167.

Leydier (Jean). Le château de Fages, 155.

L'Honneur (Dr), 50 s. — Paroisse de Gaugeac, 87. — Les cloches de Monpazier, 272 s.

Limeuil. Eglise Saint-Martin, 50.

Limeyrat. Curé, 184 s. — 279.

Limoges. Evêque, 63 s., 219 et voir du Plessis d'Argentré, Lafayette.

Lisle, 141, 279.

Libet (G.). La vie paysanne avant la Révolution dans la Double, 126 s.

Lizonne (La), rivière. Moulins à papier, 229 s.

Losse (château de), commune de Thonac, 280;

MI

Machéco de Prêmeaux (M^{re}), évêque de Périgueux, 47, 48.

Maine de Biran. Profession de foi, 383 s. — Lettre au ministre de l'intérieur, 386 s.

Manaurie, 339.

† *Marchivie* (Henri). Décès, 86.

Mareuil-sur-Belle, 144, 279, 326.

Marquay, 279, 338.

Marsac, 336.

Marteilhe (Jean), 369.

Martin (Jean), orfèvre à Bergerac, 167.

Maubourquet (Jean). Don à la bibliothèque, 82. — Cahier de la noblesse du Périgord en 1611, 84. — *Choses et Gens du Périgord*, 149 s. — Analyses de chartes, 155, 220. — Couvent de Plagnac, 155 s. — Bugeaud, laboureur périgourdin, 156. — Le *Livre Vert*, 218. — Les gens de robe à Périgueux, 343 s. — Sceau de Saint-Hilaire-de-Moustiers, 348. — Charte d'Amanieu d'Albret, 348 s. — 162.

Mayac. Mégalithe, 162.

Mellet (M^{me} de), 123.

Ménéstérol-de-Montignac, 336.

Mensignac, 332.

Méredieu (Pierre de), 282.

Merlande (pricuré de), commune de La Chapelle-Gonaguet, 278.

Merlet (Peyrot), papetier, 230.
Merlon (Jean de), papetier, 313.
Meyrals, 336, 338.
Michel (Hélian de), papetier, 236 s.
Milhac-d'Auberoche. Curé, 184 s.
Millet-Lacombe (Alice). A propos des élections de 1817 en Dordogne, 347, 382 s.
Molières, 220, 279.
Molot (Jean), papetier, 314 s.
Monbazillac, 336.
Moncaret. Poterie, 47. — Fouilles de M. Tauziac, 75 s., 286. — 279.
Monchault (Adrien), papetier, 236 s. — Jean, papetier, 237.
Monpazier. Pillage, 160. — Cloches, 272 s. — Monuments historiques, 279, 336.
Monsec, 336.
Montagrier. Ecoles, 261, 262, 267. — 279.
† *Montardy* (Henri de). Décès, 153. — Nécrologie, 212 s.
Montaut (marquis de). Voir Duchesne.
Montignac-sur-Vézère, 141, 336, 338.
Montozon (famille de), 57, 58, 59, 343 s.
Montpeyroux, 279.
Montpon. Hospice, 48. — 82.
Montréal (Comte de). Voir Duchesne.

Monuments historiques, 48, 51, 87, 162, 225, 278 s., 282, 335 s.
— Voir Sites.

Moreau (Louis). Prise de la Bastille, 159.

Morteyrol-Soulélie. Lettre à Dupont, 275 s.

Mouleydier. Moulin à papier, 312.

Moulin-Neuf, près d'Aubeterre, 311.

Mourcin (M. de), 275 s.

Moustiers, commune du canton de Duras, L.-et-G. Sceau de l'église, 347 s.

Mussidan, 145, 146, 147, 195, 247, 249, 254, 255, 324, 326, 333.

N O

Nadallon, commune de Montignac-sur-Vézère, 348 s.

Naillac, commune de Bergerac. Repaire, 111.

Nantheuil. Ecole, 261, 263.

Nanthiat, 279.

Négremus, près d'Aubeterre. Moulin à papier, 235 s.

Neuvic-sur-Isle. Assassinat du marquis des Bories, 43, 122 s. — 336.

Nontron. Eglises, 61 s. — Curés et prieurs, 61 s. — Hôpital, 65. — Frères Mineurs, 219. — 327, 332.

Orléans (Sainte-Croix d'), 283.

P

Palluand, sur la Lizonne. Moulins à papier, 230, 236, 309.

Pannat. Eglise, 49.

Paussac-Saint-Vivien. Ecole, 261, 262. — Sarcophages, 287. — 279.

Pech-de-Bourre, commune de Prats-de-Carlux. Station préhistorique, 287, 289 s., 346.

Périgord. Juges mages, v. Duchesne, Montozon. — Etats, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 199, 330.

Périgueux. Maire, 52 s. — Château-Barrière, 82. — Eglise de la Cité, 82. — Eglise Saint-Front, 82, 224. — Chapitre de Saint-Front, 114 s., 196. — La Glacière, 136 s. — Chapellenie des Eyraux, 136. — Délibérations du Conseil permanent des communes, 139 s., 194 s., 244 s., 324 s. — Régiment patriotique, 142, 143, 196, 244, 245, 250, 252, 325, 326, 331. — Mausolée de Jean d'Asside, 156. — Inventaire du trésor de la maison du consulat en 1598, 159. — Tombeau de saint Front, 159. — Sully à Périgueux, 160. — Orfèvres, 165 s. — Trésor de Saint-Front, 165, 168 s. — Trésor de Saint-Etienne de la Cité, 170 s. — Jean Orfaure, curé de Saint-Silain, 184 s. — Subsistances, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 148, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 244, 245,

253, 255, 256, 324, 325, 326, 330, 331, 350 s. — Sainte-Ursule, 196. — Puits du Coderc, 196. — Hommage de la ville au chapitre, 245. — Tour de Vésone, 245, 249. — Logement du bourreau, 252, 254. — La Miséricorde, 255. — Monuments historiques, 279, 336, 339. — Marques postales, 284 s. — Gens de Robe, 343 s. — Compagnies bourgeoises, 350. — Ecorneboeuf, 351. — Hôtel de Chantérac, 372. — Evêques, v. Adhémar de Neuville, Argouges, Augustin de Trivulce, Elie de Bourdeille, Foulques de Bonneval, Grossoles de Flammarens, Guillaume de La Garde, Le Boux, Machéco de Prêmeaux, Philibert de Brandon, Pierre Clément, Pierre de Saint-Astier, Pierre Fournier, Pierre Tison, Villers-Lafaye. — V. Vésone.

Petit-Bersac. Ecole, 261, 262. — Moulin, 311.

Peyrony (Denis). Antiquités préhistoriques du Centre, 218 s. — Don à la bibliothèque, 282. — Législation des fouilles, 283. — Station de Pech-de-Bourre, 287, 289 s.

Peyrony (Denis et Elie). Grotte de Gabillou, 43 s. — 86.

Peyzac-le-Moustier, 336, 338, 339.

Philibert de Brandon, évêque de Périgueux, 47.

Pierre Clément, évêque de Périgueux, 48.

Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, 168.

Pierre Fournier, évêque de Périgueux, 47.

Pierre Tison, évêque de Périgueux, 47, 49.

Pisseloube, commune de Saint-Paul-Lizonne. Moulin à papier, 234 s., 315.

Plagnac, commune de Saint-Martin-de-Gurçon. Couvent, 155 s.

Plazac, 336.

Ponteyraud. Ecole, 263, 269. — 336.

Preyssac, commune de Château-l'Evêque. Eglise, 154.

Prieur (Chanoine C.). Henry de Montardy, 212 s.

Prunis (Joseph), 287.

Puyferat (château de), commune de Saint-Astier, 279.

Puyguilhem, 336.

Puyguilhem, commune de Villars, 48, 250, 287, 321, 339.

Puymège (marquis et marquise de), 321 s.

Puyrousse, commune de Villetoureix. Moulins, 311.

R

Ranconnet (François-Louis de), marquis d'Escoire, 56, 114.

Razac-sur-l'Isle, 256.

Rebière (Joseph), 158.

Réjou (commandant), 206 s.

Ribérac. Inventaires de boutiques, 83. — Comité provisoire en 1789, 87. — Instituteurs du district, 258 s. — Ecoles, 263 s., 270 s. — 82.

Richemont (château de), commune de Saint-Crépin-de-Richemont, 337.

Rivière (Elie et Jean), papetiers, 311.

Roton (Comte de). Château de Fages, 51. — Colombaire, 154.

Rouffignac. Dolmen, 356 s. — 279, 337.

Roux (Chanoine J.). Colombaire de Berbiguières, 42. — Evêques de Périgueux à Château-l'Evêque, 47 s. — Eglise de la Cité, 82. — Biron, 87. — Découvertes à Vésone, 154. — Inventaire du trésor de la maison du consulat de Périgueux en 1598, 159. — Tombeau de saint Front, 159. — Orfèvres et orfèvreries, 164 s. — R. Fournier de Laurière, 213 s. — *Le Livre Vert*, 218. — Tourtel de Grammont, 223 s. — La reconstruction de Saint-Front, 224. — Les Mèredieu, 282. — 154.

Roux (Louis). Don à la bibliothèque, 223,

Roux (famille), orfèvres à Bergerac, 167.

Roze (Gobillon), papetier, 314.

S

Sarlat. Abbé, 225. — Monuments historiques, 280, 337. — Séminaire des Lazaristes, 287. — Tabac, 318 s. — Evêque, voir Jean de Réveillon. — 287.

Secondat (Marcel). Sarcophages d'Auberoche, 51, 95 s. — Dolmen de Bonarme, 283, 352 s. — Forges du Périgord Méridional, 287 s, 345. — Les Roches de Goudaud, 349. — Trois dolmens, 352 s.

Segonzac, 337.

Sergeac, 280, 338.

Siorac-du-Périgord. Dolmen, 355.

Sireuil, 337, 338.

Sites classés, 282.

Société. Membres, 6 s. — Elections, 45, 85, 89, 157, 163, 221, 225 s., 285, 288, 345. — Compte de gestion, 84, 90 s. — Prix Magne, 218. — Election du Bureau, 221 s.

Sourzac. Grotte, 24, 338. Voir Gabillon.

Stéphen-Chauvet (Dr), Pierre Tauziac, 75. — 42.

Sully. En Périgord, 160 s.

Saint

Saint-Amand-de-Coly, 279.

Saint-André-d'Allas, 279, 337.

Saint-André-de-Double. Cahier de doléances, 126, 130 s. — Ecole, 262, 263.

Saint-Antoine-d'Auberoche. Curé, 184.

Saint-Astier, 142, 145, 279, 333.

Saint-Astier (Jacques de), marquis des Bories. Son assassinat, 43, 122 s.

Saint-Anlaye. Ecoles, 261, 263, 265 s.

Saint-Avit-Sénieur, 279, 338.

Sainte-Croix-de-Beaumont, 279.

Saint-Cyprien. Trésor du prieuré, 168, 171 s. — Dépendances du prieuré, 186. — 279, 337.

Saint-Estèphe, 337, 339, 340.

Saint-Geniès, 279, 337.

Saint-Georges-de-Montclar, 143, 195.

Saint-Jean-de-Côle. Eglise, 85, 279. — 337.

Saint-Just, 337.

Saint-Laurent-des-Bâtons, 139.

Saint-Léon-sur-l'Isle, 330.

Saint-Léon-sur-Vézère, 162, 279, 337, 338.

Sainte-Marie-de-Chignac. Curé, 186. — 337.

Saint-Martial-de-Viveyrol. Ecole, 261, 263. — 232, 337.

Saint-Martial-Valette, 69, 282.

† *Saint-Martin* (abbé). Nécrologie, 209 s.

Saint-Martin-de-Gurçon, 279.

Saint-Martin-le-Pin, 282, 346.

Saint-Méard-de-Drôme. Ecole, 261, 262.

Saint-Michel-de-Double, 145, 196.

Saint-Michel-de-Rivière, 337.

Saint-Michel-et-Bonnefave, 337.

Saint-Pardoux-et-Vielvic. Dolmen, 283, 352 s. — 337.

Saint-Pardoux-la-Rivière, 327.

Saint-Paul-Lizonne. Moulins à papier, 232 s., 309. — Ecole, 261, 263. — 339.

Saint-Pierre-de-Chignac. Curé, 186 s.

Saint-Pierre-de-Côle, 337.

Saint-Pompon, 279, 337.

Saint-Privat-des-Prés. Eglise, 85, 279. — 195, 254, 261, 263, 330, 334.

Saint-Rabier, 333.

Saint-Raphaël, 337.

Saint-Saud (Comte de). Don à la bibliothèque, 225.

Saint-Sernin (Comte de), 157.

Saint-Séverin, Charente. Moulins à papier, 231 s., 237, 239, 305, 307, 309, 310, 311.

Saint-Sulpice-de-Roumagnac. Ecole, 258 s., 263.

Saint-Vincent-de-Connezac. Ecole, 262, 263.

Saint-Vincent-le-Paluel, 337.

T

Taillefer (W. de), 275 s.

Tauziac (M^{lle}). Poterie trouvée à Moncaret, 47. — 46.

† *Tauziac* (Pierre). Nécrologie, 75.

Telière, orfèvre à Bergerac, 167.

Temniac, commune de Sarlat, 280.

Terrade (Jean de), papetier, 238.

Terrasson, 280.

Teyjat, 338.

Thenon, 147.

Thiviers, 250, 337.

Thonac, 280.

Tocane-Saint-Apre. Ecoles, 262, 267. — 280.

Tourtel (famille), 223 s., 344 s.

Tourtoirac, 337.

Trémolat, 280, 338.

Truffler (Pierre), 43, 44.

Turenne (vicomté de). Le tabac, 318 s.

Tursac, 280, 338.

U V W

Urval, 337.

Valojoux, 338.

Vauxains. Cahier de doléances, 126, 129 s. — 262, 280.

Vaunac, 333.

- Vergt**, 253, 325.
- Vernode** (donjon de), commune de Tocane-et-Saint-Apre, 280.
- Verteillac**. Ecole, 261, 263.
- Vésone**. Mur d'enceinte, 48. — Porte de Mars, 89. — Nouvelles découvertes, 154, 158.
- Vieux-Mareuil**, 280.
- Villamblard**, 196.
- Villedary**, papetiers, 312, 313.
- Villefranche-du-Périgord** et Sully, 160.
- Villepontoux* (Georges), 154.
- Villers-Lafaye** (M^{sr} de), évêque de Périgueux, 48.
- Villetoureix**. Ecole, 261, 262. — 280, 340.
- Vincent* (René). Don à la bibliothèque, 89.
- Vitrac**, 337.
- Windels* (Fernand), 42, 48.
-